SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français

Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

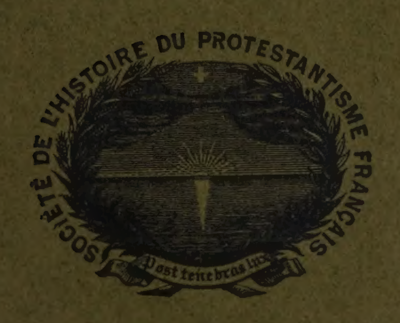
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXIVe ANNÉE

DOUZIÈME DE LA 5e SÉRIE

Septembre-Octobre 1915



PARIS

Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères

LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)

33, rue de Seine, 33

1915

SOMMAIRE

N. W. — **Pour la Fête de la Réformation. — La Discipline et la liberté, d'après M. E. Boutroux** 589

ÉTUDES HISTORIQUES.

Fr. Puaux. — **Le Dépeuplement et l'incendie des Hautes Cévennes** (octobre-décembre 1703) 592

DOCUMENTS.

N. Weiss. — **Une Bible historique, contemporaine de la prise de Metz (1552-1553)** 619

— **Autrefois et aujourd'hui (1577-1914)** 631

R. Reuss. — **Les Réformés d'Angers et la destruction du temple de Sorges en 1685** 632

Séances du Comité. — **16 mars 1915** 635

CHRONIQUE LITTÉRAIRE.

N. Weiss. — A travers quelques revues : **Dupont de Nemours. — Louis XIV et les protestants d'Alsace. — Madame de Maintenon, Fénelon, Bossuet, Madame de la Maisonfort et les demoiselles Priolo. — Un poète huguenot inconnu. — Les auteurs de l'Atimachiavel**, des **Vindiciae contra tyrannos**, des **Deux dialogues du nouveau langage françoys italianizé** et du **Réveil-matin des Françoys** 636

E. W. — **Les Pourtalès** 642

ILLUSTRATIONS.

Les plats, médaillons et inscriptions de la Bible contemporaine de la prise de Metz en 1552-1553, d'après des photographies. 622, 623, 626, 627, 629

CORRESPOFDANCE.

Le bicentenaire du premier synode du Désert, 21 août 1915. 644

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

POUR LA FÊTE DE LA RÉFORMATION

La discipline et la liberté, d'après M. E. Boutroux.

Le journal l'*Opinion* a ouvert une enquête sur cette question : *l'Allemagne a-t-elle le secret de l'organisation?* La première réponse, insérée dans le numéro du 4 septembre est celle de l'éminent philosophe Émile Boutroux. Après avoir observé que, pour obtenir le maximum de perfection technique, les Allemands « ne tiennent aucun compte de la personnalité humaine — prétention à laquelle, nous Français ne pouvons consentir », il ajoute, suivant l'interview qu'on a résumée : « Le problème humain réel est de concilier le maximum de discipline avec le maximum de liberté. De l'angle, sous lequel les Allemands envisagent ce problème, découle le caractère particulier à l'organisation allemande. Évidemment, il y a opposition entre l'idée de discipline et celle de liberté. Eh bien! les Allemands résolvent l'opposition au bénéfice de la discipline et organisent la vie au détriment complet de la liberté, du moins telle que nous l'entendons. *Notre conception de la liberté individuelle nous vient de la Revolution française, la leur est l'héritage de la Réforme* (1). Or, si la Réforme a bien encouragé le libre examen dans la conscience individuelle, elle a considérablement restreint la liberté d'action de l'individu, en favorisant la puissance temporelle du pouvoir civil. L'État est devenu tout-puissant au pays de Luther, plus puissant que dans n'importe quel autre pays. C'est un fait qu'on est obligé de constater quelque analyse qu'on puisse faire de ses causes. »

Il peut paraître téméraire de contester une affirmation de M. E. Boutroux. Je suis toutefois convaincu que s'il avait lui-même

(1) C'est nous qui soulignons.

rédigé un travail sur cette question capitale, il n'aurait pas écrit que l'organisation de la vie au détriment de la liberté individuelle est un héritage de la Réforme, sans ajouter qu'il ne s'agit ici que de la Réforme spécifiquement *luthérienne*. Lorsque, en effet, on constate que cette organisation est complètement étrangère à de grands pays comme l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, les États-Unis qui relèvent de la Réforme sans relever directement de Luther, on conviendra que cette remarque est justifiée.

Luther — et lui seul — a, en effet, enseigné que le chrétien doit prendre le monde, c'est-à-dire la Société et l'État, comme ils sont. Les modifier est l'affaire de Dieu, non la sienne. Il doit donc se soumettre à l'autorité sans réserve, comme à un mal nécessaire et s'il exerce des fonctions officielles, exécuter même des ordres qui lui paraissent injustes. Il n'y a pas de cas où le chrétien ait le droit de résister. Assurément il peut désapprouver, même publiquement, la conduite des princes, mais non s'y opposer. S'ils veulent interdire l'Évangile, eh bien ! qu'on quitte leur territoire (1).

Les théologiens allemands reconnaissent que cette doctrine de la résistance passive ou plutôt de la soumission inconditionnelle — inconséquence regrettable chez l'homme qui, à Worms, sut résister héroïquement à l'autorité aussi bien civile que religieuse — a paralysé le protestantisme allemand, notamment à l'époque de la contre-réformation. L'on comprend dès lors qu'en Allemagne tous les gouvernements aient abusé de cette inconséquence et l'aient exploitée à leur profit et au détriment de toutes les libertés, individuelles ou collectives.

Mais, si l'on veut être juste, il faut reconnaître que Calvin n'a jamais été aussi loin. On sait que la pierre angulaire de son enseignement est la doctrine de la souveraineté absolue de Dieu. Or, cette doctrine entraîne logiquement la limitation du pouvoir du prince : « Il n'y a qu'un chef qui ait toute prééminence et empire souverain sur nous... d'autant plus qu'un homme sera élevé, il est obligé aussi et *à Dieu et à ceux sur lesquels il préside* ». Le souverain a été créé pour le peuple et non le peuple pour le souverain. Assurément, Calvin n'a jamais reconnu, ni à l'individu, ni au peuple, le droit à l'insurrection, mais bien celui, *par ses représentants légitimes,* de résister aux tyrans. C'est de cette réserve qu'est sortie l'idée d'un contrat entre le souverain et le peuple, contrat que ce dernier a le droit de dénoncer lorsque le souverain l'a violé. Cette idée a été formulée, comme on sait, après la Saint-Barthélemy par Théodore de Bèze et plusieurs autres publicistes huguenots comme Hotman et Hubert Languet. Enfin, c'est de là que, par des voies diverses, est arrivée jusqu'à la Révolution fran-

(1) Voy. Dr E. Brandenburg, *M. Luther's Anschauung vom Staate und der Gesellschaft*, n° 70 des *Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, 1901.

çaise, la conception des droits de l'homme *qui existait avant elle*. Déjà le droit de toute communauté religieuse de se gouverner librement constituait le fondement de la doctrine de la souveraineté du peuple qui pénétra ainsi dans la conscience politique du monde moderne.

C'est ce qui a fait dire à un théologien allemand que le soulèvement des Pays-Bas — bien antérieur à la Révolution française — n'aurait pu être entrepris, en bonne conscience par un peuple luthérien; mais il le fut, ajouterons-nous, ainsi que celui des huguenots, par des peuples élevés à l'école de Calvin (1).

On m'accordera que ces remarques n'étaient pas superflues alors que de différents côtés on s'efforce d'établir une sorte d'équation entre le protestantisme et la guerre que nous font nos ennemis (2). C'est donc sans arrière-pensée et sans jeter la pierre à Luther — assez grand malgré cette inconséquence — que nous pourrons et devrons en bonne conscience, célébrer la fête de la Réformation. Elle signifie pour nous et pour tous ceux qui luttent avec nous, non seulement la libération de la conscience individuelle, mais encore celle des peuples dont les droits se confondent avec ceux de chacune des consciences individuelles dont ils se composent.

Les deuils, hélas! se multiplient autour de nous : La Fête de la Réformation est aussi celle des morts. Songeons à eux et à ceux dont ils ont à la fois appauvri et enrichi le foyer et la mémoire! Il restait à notre collègue **R. Reuss**, déjà si cruellement éprouvé, encore deux fils, **Édouard** et **Armand**, le premier capitaine et son plus jeune frère, engagé volontaire au 35ᵉ d'infanterie. Ils ont été tués tous les deux à l'ennemi le 25 et le 27 septembre, ce dernier un an jour pour jour après son frère **Paul**. On me permettra aussi, bien qu'il me touche de près, d'inscrire ici le nom de l'architecte de l'immeuble de notre Société. **Daniel Dubost**, promu sous-lieutenant d'infanterie à Berry-au-Bac, est tombé, frappé mortellement, en entraînant ses hommes à l'assaut d'une barricade qui fut prise en Artois, le 27 septembre. Il avait trente ans et laisse une fillette de quinze mois!

N. W.

(1) Voy. Dr Ludwig Elster. *Johann Calvin als Staatsmann* (*Jahrbücher für Nationalœkonomie*... II, Drittes u. viertes Heft, 1878; — E. Choisy, *L'État chrétien calviniste, Genève au XVIᵉ siècle*, Genève 1909; — Gisbert Beyerhaus, *Studien zur Staatsanschauung Calvins*, Berlin, 1910; — G. Jellinek, *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, 1902, etc.

(2) Voy. la *Revue chrétienne* d'octobre 1915.

Études Historiques

LE DÉPEUPLEMENT ET L'INCENDIE DES HAUTES-CÉVENNES

Octobre-Décembre 1703 (1)

Le 25 octobre 1702, Broglie écrivait à Chamillart : « Il y en a déjà plus de soixante-dix tués et vingt d'exécutés. J'en ai encore quinze auxquels on va faire le procès avec toute la sévérité possible; on en arrête tous les jours » (2). Ainsi était vengé le meurtre de l'abbé du Chayla. Broglie n'était que l'exécuteur des ordres de Bâville, qui, de nouveau, mais avec plus de violence que jamais, croyait pouvoir, par la terreur, forcer les Cévenols à se ranger définitivement à la religion du roi.

Cependant l'intendant du Languedoc connaissait parfaitement l'origine du drame du Pont-de-Montvert. Il savait que nul étranger ne se trouvait dans la petite troupe qui vint réclamer les prisonniers que l'abbé retenait, dans les caves de sa maison, les pieds entravés dans les ceps. « Il est certain, écrivait-il à Chamillart, que leur dessein n'était pas de faire les meurtres et incendies qu'ils ont commis. Un des valets de l'abbé tira un coup de fusil et en tua un, cela les irrita et, étant entrés en fureur, ils tuèrent l'abbé du Chayla (3) ».

De l'aveu même de Bâville, et nul témoignage n'est plus autorisé, toute préméditation de ce meurtre, qui

(1) Les références aux Archives historiques du Ministère de la Guerre sont marquées par les lettres A. G; le premier chiffre donne le numéro du volume, le second celui de la page du volume.

(2) A. G., 1614, p. 79.

(3) A. G., 1614, p. 189.

a été considéré, par de nombreux historiens, comme ayant donné le signal de l'insurrection des Cévennes, doit être écartée.

Du reste, rien n'était plus éloigné de son esprit que la pensée d'une révolte. « La punition exemplaire qui serait faite sur les lieux devait achever, comme il l'affirmait, de remettre dans une parfaite tranquillité ce pays qui avait été alarmé plus qu'il ne devait être par le petit nombre de ces gens attroupés ; il n'y avait jamais eu que trente-cinq de ces scélérats ensemble ».

Trop exemplaire avait été la punition, et le désespoir arma les Cévennes. « Si nous pouvions les surprendre, mandait Broglie au ministre, il n'en resterait pas un en vie (1) ». Ses cruautés lassèrent notre patience, a raconté Cavalier. Menacés d'être, ou pendus, ou roués, ou brûlés vifs, les Cévenols, s'ils devaient mourir, décidèrent pour la défense de la liberté de conscience, de mourir les armes à la main. L'insurrection ne cessa de grandir et le jour vint, plus rapidement que ne l'avait cru l'intendant, où le doute ne fut plus possible sur sa gravité. De Versailles on s'alarma, Broglie tomba en disgrâce et le maréchal de Montrevel fut envoyé en Languedoc, avec de nombreuses troupes, pour réduire les révoltés. Mais cette guerre était si étrange, qu'au bout de quelques mois, le maréchal écrivait à Chamillart : « Ni vous, ni moi, n'avons jamais rien vu de si singulier et de si extraordinaire que la conduite de ces enragés. Ne regardez point cette révolte comme vous la regardez. Je ne peux pas promettre au Roi de détruire cette canaille parce que pour les détruire, il faut les trouver, et pour les trouver, il faut qu'ils le veuillent, car quand ils ne le veulent pas, cela est absolument impossible, parce que tout le pays est pour eux » (2).

Bâville, dès l'origine, avait considéré les Hautes-Cévennes comme le centre même de l'insurrection ; les rendre inhabitables lui parut un moyen sûr de la vaincre. En rendant déserte cette contrée montagneuse,

(1) A. G., 1614, p. 61.
(2) A. G., 1708, p. 284.

il enlèverait, pensait-il, aux Camisards leur citadelle et pourrait disposer des troupes si nombreuses, disséminées dans les Hautes-Cévennes, pour combattre victorieusement, dans la plaine, les révoltés. Il croyait aussi que le désir de revenir dans leurs demeures amènerait les Camisards à rendre quelque jour leurs armes, fatigués « de toutes les incommodités qu'ils auraient souffertes ». Étranges incommodités que de voir leurs maisons incendiées et d'être chassés de leur pays! Ainsi naquit, dans son esprit, le projet du dépeuplement de trente et une paroisses des montagnes cévenoles. Pour le faire réussir, il devait lutter contre Montrevel et persuader Louis XIV.

Si le maréchal ne se rangeait pas à l'avis de l'intendant, il n'obéissait à aucun sentiment d'humanité.

L'homme qui, dans sa correspondance avec le ministre, ne cessait de traiter les Camisards de canailles, de scélérats, multipliant les injures les plus grossières, était peu enclin à la clémence. « Si j'en croyais le bon goût que j'ai pour tous ces honnêtes gens, écrivait-il à Bâville, j'en engraisserais tous les poiriers de ce pays (1). » N'avait-il pas, de la manière la plus cruelle, à Nîmes même, ordonné à la troupe de cerner un moulin où des femmes et des enfants chantaient des psaumes, les faisant, ou passer au fil de l'épée, ou périr dans les flammes, acte si abominable que lorsque le maréchal de Villars arriva à Nîmes, le 24 avril 1704, il put le lendemain faire savoir à Chamillart que la « confiance était entièrement perdue pour le maréchal de Montrevel, car le premier massacre de tant de femmes et d'enfants avait aigri les esprits » (2).

Dès la première heure, il avait prévu que ce plan de Bâville ne pourrait être exécuté qu'au prix de très grandes difficultés et que, certainement, le but qu'il se proposait ne serait pas atteint. Il ne cessa, du reste, de se montrer hostile aux vues de l'Intendant et, à l'écouter, on eût pris d'autres mesures. Lorsque les habitants de Mialet, après

(1) *Bibliothèque de l'Arsenal*, Manuscrits, 3, 854, p. 99.
(2) A. G., 1795, p. 4.

la défaite des Camisards à Pompignan, offrirent un asile aux fugitifs, ordre fut donné au général Julien d'enlever toute la population, qui devait être déportée à Perpignan. Il fut question, un moment, de faire exception pour les vieillards et les femmes, mais Montrevel s'y opposa de la manière la plus violente. « Au nom de Dieu, demandait-il à Bâville, ne renvoyez pas les femmes et les vieillards, combien qu'ils ne peuvent pas porter les armes comme les jeunes gens, ils ne s'avisent pas de nous faire d'autres maux et leur détention fait autant de peine à leurs voisins que l'éloignement des autres » (1).

Au dire même de Bâville, les propositions du maréchal pour réduire les Camisards équivalaient à une nouvelle Saint-Barthélemy. Il éprouvait cependant une secrète irritation en constatant que, malgré sa haute situation, alors que le Roi le traitait de « mon cousin », la parole de Bâville était plus écoutée que la sienne à Versailles. Il ignorait qu'au moment même où il venait commander en Languedoc, Chamillart avait adressé à Bâville une lettre pour laquelle il lui demandait « le dernier secret » : « Sa Majesté m'ordonne de vous écrire, lui disait-il, non pas comme à un intendant, mais comme à une personne qui la sert depuis longtemps et en qui elle prend une entière confiance, pour vous dire qu'elle désire que vous lui fassiez un détail juste et exact du véritable état auquel est la province » (2).

Moins intendant que roi du Languedoc, a pu dire Saint-Simon, en parlant de Bâville. Depuis seize ans, il gouvernait en maître; les ministres, redoutant « ce génie vaste et lumineux, ne le laissaient pas approcher de Versailles, lui abandonnant toute puissance dont il abusait sans ménagement » (3).

Aussi devait-il l'emporter sur le maréchal. Cependant sa cruelle proposition de faire des Hautes-Cévennes un désert en pleine France en détruisant, par le feu, trente

(1) *Arsenal*, 3854, p. 88.
(2) A. G., 1639, p. 270.
(3) Saint-Simon, XI, 81.

et une paroisses et en enlevant une population de près de vingt mille âmes, souleva à Versailles des objections. Il y répondit avec cet esprit de domination qui brisait toute résistance, ne craignant pas de demander une ordonnance par laquelle il pourrait envoyer aux galères, sans forme de procès, ceux qui contreviendraient à ses ordres. Le roi ne put se résoudre à accorder la permission d'incendier tous les villages ; il devait s'y résigner plus tard.

Le 22 août 1703, M. de la Vrillière faisait connaître, par un courrier de cabinet, à Bâville, que le roi avait pris la résolution de consentir au dépeuplement. Dès lors l'intendant était libre d'agir. Son premier plan fut de faire procéder, le même jour et à la même heure, à l'enlèvement de toute la population, mais l'extrême difficulté de l'interner en même temps l'arrêta.

Du reste une tentative aussi hardie n'aurait pu réussir qu'à la condition d'être tenue extrêmement secrète. Mais l'autorisation accordée par le roi avait été connue des évêques du pays, huit jours avant même que le ministre ne l'eût fait connaître à l'intendant, et ils en avaient répandu la nouvelle.

« On prétend, mandait Montrevel, que M. de Viviers et M. de Toulouse sont ceux qui en ont donné les premiers avis et l'alarme avait gagné toutes les Cévennes ».

Le maréchal, après avoir combattu le projet de Bâville s'était résigné à souhaiter qu'il fût mis en état d'exécuter « un châtiment trop attendu et trop mérité ». Dès que l'ordre royal fut connu, comme il devait commander cette expédition, il donna les instructions nécessaires pour activer la destruction des paroisses condamnées.

Le recensement des habitants, restés dans leurs demeures, serait fait par des agents désignés par l'intendant. Il en serait de même pour les bestiaux et les grains et fourrages. Les habitants devaient être assurés qu'il ne leur serait fait aucun mal mais, au contraire, que le roi en prendrait soin. Des ânes et des mulets devaient être mis, si possible, à la disposition des vieillards et des femmes enceintes qui, avec les autres habitants, se ren-

draient aux endroits désignés d'avance pour les recevoir.

Les milices provinciales, protégées par des troupes régulières, se mettraient alors à l'œuvre, sapant les maisons par la base ou de telle autre manière qui leur serait plus commode et, s'ils ne pouvaient en venir à bout, ils y mettraient le feu pour les rendre absolument inhabitables. Exception était faite pour les demeures des anciens catholiques (1).

Cependant il était ajouté : « L'instruction faite, on ne brûlera point ».

Dès que la nouvelle de l'autorisation royale lui était parvenue, Montrevel avait pris sur lui, de concert avec Bâville, de permettre aux miquelets d'incendier les villages. Mais, par une lettre datée de Marly, le 18 septembre, il apprenait que le roi s'y opposait. « Sa Majesté ne croit pas, écrivait Chamillart, qu'il convienne de brûler ni de démolir entièrement les maisons de ces gens-là, mais seulement que l'on en démolisse les toits, que l'on fasse tomber les planches, laissant les murailles en l'état et les matériaux sur les lieux parce qu'ils pourront être repris quelque jour quand les mouvements des Cévennes seront passés par ceux qui habiteront là ». Les événements ne devaient pas tarder à montrer qu'il ne serait tenu aucun compte de ces ordres du roi que lui-même, du reste, devait révoquer sur les instances de Montrevel et de Julien. D'après les instructions royales, les vieillards, hommes et femmes, devaient être envoyés dans les casernes de Mende et de Béziers; les jeunes gens en état de porter les armes aussi bien que les hommes mariés seraient dirigés sur les casernes de Nîmes, Montpellier et Lunel; les filles et les femmes mariées seraient internées dans les manufactures de Lodève, de Lagrange, de Carcassonne. Quant aux enfants, ils devaient être placés dans les hôpitaux de Montpellier, Toulouse et Lyon. Par ces mesures cruelles, tout lien serait rompu entre les familles des révoltés des Cévennes (2).

(1) A. G., 1708, p. 142. *Instruction pour la destruction des paroisses.*
(2) A. G., 1632, p. 201.

Chamillart, gagné au projet de Bâville, y prenait un tel intérêt qu'il déclarait à Montrevel qu'il était « de nécessité absolue de l'instruire de toutes choses, même jusqu'aux moindres bagatelles, pour être en état d'en rendre compte au roi » (1).

Le maréchal et surtout Julien, devaient, par la suite, se rendre au désir du ministre et, grâce à leur correspondance, Louis XIV n'ignora rien du drame des Cévennes.

Montrevel et Bâville arrivèrent à Saint-Jean de Gardonnenque, le 24 septembre, avec une escorte de cent dragons et suivis de deux bataillons de Royal Comtois. Le 26, ils étaient à Barre des Cévennes, devenu le quartier général du maréchal, qui s'était réservé l'exécution des ordres du roi sur dix-sept paroisses des environs. M. de Canillac, avec trois bataillons et quinze compagnies de miquelets, devait se charger de la destruction de dix autres paroisses. Le brigadier Julien, commandant au Pont de Montvert, était chargé, avec deux bataillons, d'une tâche semblable dans le reste du pays. Le comte de Peyre avait reçu l'ordre de réunir deux mille miliciens du Gévaudan à Florac, le 29 septembre, et d'en diriger mille sur Barre à la disposition du maréchal et d'en envoyer le même nombre au Pont-de-Montvert pour servir sous les ordres de Julien. Quatre-vingt-trois compagnies de miliciens avaient été ainsi formées, et chacune de ces compagnies disposait de dix haches, de dix pioches, dix leviers qui devaient servir à démolir les villages des Cévennes.

Toutes les dispositions étaient prises pour commencer partout simultanément l'œuvre de destruction, lorsque Montrevel reçut une dépêche alarmante de M. de Roannes, lui annonçant l'arrivée, en vue de Cette, de deux frégates remorquant des tartanes et faisant craindre la menace d'un débarquement. Sans perdre un instant, le maréchal donnait ordre aux troupes de se rendre, à marches forcées, à Montpellier. En même temps il écrivait, le 30 septembre,

(1) A. G., 1708, p. 84.

à Julien que, forcé de rentrer dans la plaine, il le priait « que sa besogne allât toujours son train et que pour lui aider, il lui laissait deux bataillons d'Hainaut et tout ce qu'il voudrait garder des milices ». « Dieu propose et l'homme dispose, lui mandait Bâville le même jour, il faut retourner en toute diligence. Les affaires de ce haut pays roulent sur vous, nous montons à cheval pour aller à Saint-Julien d'Arpaon faire raser les maisons ». L'intendant n'avait pas voulu quitter les Cévennes, sans avoir vu commencer cette œuvre d'odieuse destruction dont il avait été l'inspirateur et dont il aurait voulu être l'exécuteur. Julien, que les Camisards avaient appelé, dès son arrivée en Languedoc, Julien l'Apostat, restait seul chargé de détruire, de fond en comble, toutes les paroisses condamnées.

Petit-fils d'un pasteur d'Orange, Julien, émigré à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, servit non sans distinction dans les armées de Hollande et de Savoie. Déçu dans son ambition, revenu en France, il avait apostasié et venait d'être nommé maréchal de camp, quand il fut appelé en Languedoc. A peine prenait-il possession de son commandement qu'il écrivait, de Bagnols, le 14 janvier 1703 : « On me conte des faits si horribles que, tout humain que je suis, je prendrai un cœur de tigre pour exterminer ces scélérats sans en laisser aucune graine ». (1)

Quelques semaines plus tard, après le combat de Vagnas, une trentaine de prisonniers tombèrent entre ses mains. Après les avoir livrés aux plus violentes tortures, « je pris la peine, dit-il, de leur faire casser la tête, à mesure qu'on me les conduisait et qu'ils avouaient être au nombre des rebelles. Ce sont des serpents dangereux dont il est bon d'écraser la tête le plus tôt qu'il est possible ». (2) Sa violence ne faisait que grandir et il osait écrire à Chamillart, quelques jours avant l'expédition des Cévennes, le 15 août 1703 : « J'enverrai au fond des Indes

(1) A. G., 1614, p. 16.
(2) A. G., 1707, p. 69.

les mâles et les femelles de l'autre, si j'en étais le maître, il n'est pas possible de finir cette révolte autrement ».

L'homme que Montrevel avait trouvé « gaillard au dernier point et se démêlant à merveille », allait prendre la haute direction de cette œuvre de sauvage destruction, plus digne d'un bandit que d'un soldat.

Dès le 9 septembre Julien, appelé à Alais, avait reçu, de Montrevel comme de Bàville, communication du projet de dépeuplement des Hautes-Cévennes et pris connaissance des instructions données par le maréchal pour la destruction des paroisses.

Il avait été désigné pour opérer dans le canton du Pont-de-Montvert : « J'agirai, bien que l'état de ma santé soit précaire, écrivait-il à Chamillart, avec mon zèle et mon application ordinaire ». Il arriva à Barre le samedi 22 septembre, mais telle était sa réputation de cruauté que presque tous les montagnards avaient pris la fuite. Il le reconnaissait en faisant connaître à Versailles que l'alarme « s'est répandue dans toutes les Hautes-Cévennes et même dans les Basses, à si haut point que l'on croyait que les troupes du Roy doivent passer hommes, femmes et enfants au fil de l'épée et brûler tout ». (1) Julien avait prévu toutes les difficultés de l'exécution du plan de Bâville, « ayant rôdé plus d'une fois, disait-il, dans ce diabolique pays. Avec de bons guides, il le croyait, conduisant ses troupes de village en village, on arriverait à tout détruire; mais quant à enlever les habitants, cinquante mille hommes ne sauraient enlever un seul, comme il l'affirmait s'il ne voulait pas se laisser prendre ».

A vrai dire, Julien comptait peu sur le moyen barbare dont il devait se servir. Cet exemple venait trop tard à son avis. La révolte ne finirait pas par l'exécution qui allait être faite, au contraire elle deviendrait plus forte. Il ajoutait : « Il faudra certainement que Sa Majesté en vienne à un enlèvement général de tous les paysans des quatre diocèses; si cette diabolique révolte finit par aucun

(1) A. G., 1708, p. 127.

autre moyen, excepté que Dieu fasse un miracle, je consens de passer pour le plus grand fou et le plus visionnaire de l'Europe ».

« Que Dieu, par sa grâce, daigne changer le cœur de ces sangliers », telle avait été sa prière dès le mois de juillet (1).

Sans cesse, dans sa correspondance, apparaissent unis étroitement à des brutalités de langage, des paroles de piété et « s'il plaît au Seigneur », y revient comme un souvenir lointain de son éducation huguenote et, par cela même, d'autant plus pénible à lire.

Cependant, d'accord avec Bâville, il avait fait précéder son arrivée par une ordonnance à tous les habitants de se rendre, sous peine de désobéissance, dans les lieux qui leur avaient été désignés. Il était trop tard, l'épouvante avait fait son œuvre. Dans sa lettre du 29 septembre, il avertissait le ministre « qu'il n'y avait pas une âme dans les villages condamnés, excepté quelques femmes, des enfants et peu de vieillards, tout avait fui dans les bois, rochers et cavernes et chacun croyait d'être égorgé par les troupes. Toute la jeunesse, abandonnée au démon, était allée rejoindre les Camisards, ce qui ne les rendra pas plus redoutables. Autant d'épargné pour le roi qui aurait eu la charité de les recueillir et de les nourrir, douceur et piété merveilleuses, dignes de Sa Majesté, laquelle imite le Sauveur du monde qui recevait les plus grands criminels et leur faisait grâce et miséricorde » (2).

Cette comparaison de Louis XIV imitant le Christ à l'occasion de l'incendie des Cévennes apparaît comme un blasphème.

Julien s'était mis à l'œuvre, le lundi 1er octobre, en commençant à détruire le village de Farquerolle à une petite lieue du Pont-de-Monvert. Trois cents hommes de troupe et autant de milices étaient sous ses ordres, mais

(1) A. G., 1708, p. 23.

(2) A. G., 1708, p. 127; Louvreleuil, dans son Histoire du *Fanatisme renouvelé*, II. 75, a reproduit textuellement cette phrase de Julien, mais la trouvant, sans doute, d'une grande beauté, il n'a pas hésité à la faire sienne, oubliant de citer le nom de son véritable auteur.

au bout d'un jour de travail ils n'avaient pu raser que trois maisons et deux granges. A continuer ainsi, il fallait s'attendre à de cruelles déceptions et l'hiver se passerait sans voir la fin d'un si dur labeur. Les milices n'avaient, à leur disposition, que quelques pics, pioches et barres de fer de si mauvaise qualité que dès le début plusieurs s'étaient brisés. Il reconnaissait que ces milices étaient surtout composées « de gens que l'espérance du pillage animait et qui se trouvaient fort trompés de trouver le pays désert et rien dans les maisons, n'ayant pour toute nourriture que deux livres d'un mauvais pain et un peu de mouton. Toute cette canaille, ajoutait-il, est fort maladroite pour détruire les maisons ». Les officiers, sous ses ordres, rencontraient les mêmes difficultés et la lourde tâche que lui avait imposée le maréchal n'était pas sans l'inquiéter, alors surtout qu'il n'avait que les deux bataillons de Hainaut et les compagnies de miquelets comme troupes combattantes et encore était-il nécessaire de laisser les miquelets en garnison au Pont-de-Montvert pour couvrir le Gévaudan. Aussi, écrivit-il à Chamillart de vouloir bien représenter au roi une requête pour que permission lui fût accordée de mettre le feu aux villages des Hautes-Cévennes. « Ce sera le moyen, faisait-il remarquer, d'empêcher les rebelles d'avoir le couvert dans le pays condamné et de s'y faire la moindre cabane et de n'y pouvoir rester qu'à la belle étoile ». Le feu consumerait les bois et calcinerait toutes les murailles qui seraient alors aisées à renverser. Un temps précieux serait gagné et la santé de ses troupes menacée par les intempéries d'un climat très dur serait sauvegardée au moins en partie. Du reste, il avait observé qu'il serait facile aux habitants, si l'on ne brûlait pas leurs maisons, d'y revenir et, se servant des planches, de se construire des abris provisoires. Il était nécessaire de les en empêcher et l'incendie en donnait le moyen (1).

En attendant l'ordre royal, lentement et péniblement

(1) A. G., 1708, p. 141.

Julien continuait à faire démolir. Le 4 octobre, M. de Laroche avait expédié la communauté de Fraissinet de Lozère et le jour suivant, il en avait été de même de celle de Saint-Hilaire-de-Lavit par les soins de M. d'Hérouville. Saint-Maurice-de-Ventalon à la même date était à moitié détruit. Déjà la milice commençait à se rebuter et une douzaine de miliciens avaient déserté. « Je puis vous assurer, écrivait Julien au ministre, que toute la puissance du roi n'est pas capable d'arrêter cette canaille à moins qu'on ne les attache et garde à vue, moins encore de les obliger à travailler ». Mal nourris, ne buvant que de l'eau, n'ayant aucun ustensile, pas même de marmite, ils ne cherchaient qu'à se soustraire au plus pénible des travaux. De plus en plus, les outils se cassaient, aussi Julien ne cesse-t-il, dans ses lettres, de solliciter l'autorisation de se servir « de la brûlure », sans quoi il était à craindre qu'ils ne mourussent tous les uns et les autres, de froid, de faim et de fatigue sans venir à bout de la tache (1).

Il n'en était pas moins décidé à agir, « Dieu devant lui donner assez de forces pour réussir en ne laissant pas à un autre la satisfaction de rencontrer celle de la cour, mais, disait-il, « ma petite caboche aura bien de la peine à résister et ce fardeau est trop pesant pour ma figure, mais je ferai de mon mieux très certainement ». Il devait le prouver, à sa manière, tout en croyant fort peu à l'efficacité de ce qu'il appelait un si grand châtiment. « Je n'en crois ma foi rien, comme il le disait, et j'ose vous annoncer, avec douleur, que la révolte deviendra plus sérieuse et qu'il faudra certainement en venir à l'enlèvement de tout ce qui s'appelle paysans dans les quatre diocèses ; si elle finit autrement je serai un fou à lier, jusqu'ici j'ai pensé juste, dont j'enrage ». (2)

La contrée était devenue déserte, aussi la capture d'un malheureux paysan dans les ruines de Fraissinet de Lozère parut-elle un fait assez important pour être signalé au ministre. « Ce coquin avait caché, dit-on, trois

(1) A. G., 1708, p. 159 et 166.
(2) A. G., 1708, p. 166.

à quatre mille francs, écrivait Julien, et il voulait les reprendre. Son avarice l'a conduit à la mort, ayant ordonné qu'il fût passé par les armes pour sa rébellion, ce qui fut exécuté une heure après, lui ayant donné tout le temps de songer à sa conscience. Il fit semblant de se confesser et de mourir catholique, mais, cependant, ne voulut jamais dire où il avait caché son argent à moins qu'il ne l'ait déclaré au curé qui, je pense, sera d'humeur à garder le secret pour que le roi ni les héritiers du défunt n'en profitent pas ». Au sentiment de Julien, l'exemple venait fort à propos (1), plusieurs pouvant se rendre compte de ce qui les attendait dans un cas semblable. Du reste, Montrevel lui avait écrit qu' « il compterait pour rien tous les incendies s'il permettait à ces malheureux de raccommoder leurs habitations, et qu'il devait faire tuer tous ceux qui se présenteraient en le priant de ne pas y manquer ». (2)

Les Camisards n'avaient pas tenté d'arrêter l'œuvre de dévastation dès les premiers jours, mais le 7 octobre Julien avait reçu avis d'un mouvement qui se préparait du côté du Mont-Lozère et avait pris ses dispositions pour repousser les attaques si elles venaient à se produire. Les Camisards s'avançant, au contraire, du côté du Collet de Dèze où ils arrivèrent le 9 octobre à midi, se dirigeaient vers Saint-Frézal. Averti de leur marche, Julien monta au sommet du Bouget et aperçut, au loin, du côté de Sainte-Cécile, une grosse fumée. Se dirigeant avec ses troupes vers ce village, il ne tarda pas à apprendre, avant d'y arriver, qu'il avait été incendié par les Camisards. Ce qu'il avait prévu arrivait, les insurgés usaient de représailles en détruisant les villages catholiques. C'était en vain que, par une marche forcée, il avait cherché à les atteindre, ils avaient gagné Branous, à deux lieues d'Alais.

La milice ne cessait de lui donner ennuis sur ennuis, « elle désertait à merveille, une bande de treize s'était

(1) A. G., 167.
(2) *Arsenal*, 3, 854, p. 263.

enfuie, mais passant près du bois de Faux-des-Armes, une troupe de Camisards la surprit, six furent tués et les sept autres purent se sauver, mais en abandonnant leurs armes ». Deux jours plus tard une autre bande de déserteurs avait le même sort. Furieux, Julien écrivait au ministre : « J'espère que le roi aura permis la brûleure et j'aurai le plaisir de renvoyer toute cette canaille, car certainement les miliciens ne valent pas l'eau qu'ils boivent et il ne serait pas possible de continuer et finir un si grand ouvrage par le secours de ces coquins ».

Le 17 octobre, il avait fait passer la revue de cette milice réduite déjà « à la belle moitié, cette canaille n'étant bonne que pour piller et voler »; aussi, « soupirait-il fort après la permission de brûler afin de pouvoir se débarrasser de ces bandes de fainéants ». (1)

Le 20 octobre, alors qu'il était à Florac, Julien reçut enfin un paquet de Montrevel qui lui fit « un vrai plaisir » en lui apprenant que le roi autorisait « la breulure » dont il comptait se servir « par merveille pour continuer diligemment l'exécution de ce grand ouvrage qu'il espérait pouvoir finir le mois suivant, avec l'aide du Seigneur ». Sur l'heure il congédia toute la milice qui avait parmi ses officiers nombre d'honnêtes gens mais « une partie très frippon, aussi avait-il fait arrêter deux capitaines pour des voleries et friponneries avouées par leurs propres écritures. »

Si la permission si désirée d'incendier les Hautes-Cévennes lui était enfin accordée, il le devait à la pressante intervention de Montrevel qu'il n'avait pas cessé de solliciter. Alors même que le maréchal entendit laisser à Bâville la responsabilité du dépeuplement des Hautes-Cévennes, il n'en jugeait pas moins la destruction des villages de peu d'importance dans des montagnes où l'on ne faisait aucune culture et où tous les biens consistaient en châtaigniers.

Mais, écrivait-il à Chamillart, « vous êtes bien loin de

(1) A. G., 1708, 182.

compte aussi bien que M. de Bâville, car si l'on ne permet pas de finir cette exécution par le feu, je ne crois pas qu'à Noël elle puisse être terminée, sans compter la dépense que coûtera la milice qui est employée et les dommages que souffriront les bataillons par la rigueur de la saison qui en fera périr une partie. Mais si l'on a recours au feu, cela sera fini dans quinze jours, ce que je répète qu'il est important d'accorder ». (1)

Montrevel se trompait; il ne devait pas être possible à Julien, même en ne cessant d'incendier jour après jour, de réduire en cendres les quatre cent soixante villages et hameaux dont il parlait dans sa lettre à Chamillart.

A Versailles les illusions n'étaient pas moins grandes. Lorsque Bâville eut appris, de source sûre, que le duc de Savoie se préparait à rompre avec la France et déjà traitait avec ses ennemis, il en avait averti Chamillart. Louis XIV, informé de la nouvelle, fit répondre à l'intendant : « Il y aurait bien du chemin à faire pour M. de Savoye si les bruits qui se sont répandus avaient lieu et il n'y a guère d'apparence qu'il manque à ses engagements après les nouvelles assurances qu'il vient d'en donner ». (2)

Un mois ne s'était pas même écoulé que la rupture se produisait et qu'il fallut, en toute hâte, envoyer des troupes pour couvrir le Dauphiné. Alors que Montrevel avait demandé si souvent de nouveaux renforts et qu'il lui avait été répondu « que Sa Majesté n'était pas en état de les fournir, ayant fait au delà de ses espérances, et de ce qu'elle croyait pouvoir faire elle-même », il recevait l'ordre de faire partir, sans perdre un instant, huit bataillons de ses meilleures troupes et un régiment de dragons pour la frontière de Savoie (3).

Chamillart espérait qu'en Languedoc on ne s'apercevrait pas trop de la diminuation des troupes, et suggérait à Montrevel une proposition qui révélait à quel point il était demeuré ignorant des causes de l'insurrection des

(1) A. G., 1708, p. 178.
(2) A. G., 1632, p. 68.
(3) A. G., 1624, p. 288.

Cévennes. « Le roi, lui mandait-il, ayant besoin de recrues pour l'armée d'Italie et pour celle du maréchal de Villars, si vous croyez que la plupart des jeunes gens qui sont en état de porter les armes et qui se sont retirés lorsque l'on a commencé à exécuter les ordres pour le dépeuplement des trente et une paroisses, soient dans la disposition de prendre ce parti, Sa Majesté consentira d'en employer au moins deux mille dans ces deux armées et de leur faire le même traitement qu'aux soldats de ses troupes. Vous pourrez leur faire savoir le plus tôt que vous pourrez afin qu'ils ne s'engagent pas avec les Camisards ou qu'ils ne passent pas dans les États de M. de Savoye ». (1) Montrevel, qui avait déclaré que le plan de Bâville pouvait avoir son utilité, mais qui ne l'avait jamais regardé comme devant amener la fin de l'insurrection, n'eut pas de peine à démontrer au ministre combien grande était son erreur. Le seul résultat du dépeuplement des Hautes-Cévennes devait être de décider les montagnards à grossir les rangs des insurgés. « Vous ne pouvez compter sur rien à cet égard », faisait-il entendre nettement au ministre. Chamillart revint de ses illusions, il vit les montagnards se joignant aux Camisards et portant le désordre ailleurs, avouant enfin qu'on viendrait « plus aisément à bout de dix mille hommes en campagne ». Montrevel avait obtenu du roi l'autorisation de mettre le feu aux demeures cévenoles et, satisfait, il l'avait mandé à Julien par trois dépêches différentes dans la crainte que les Camisards n'arrêtassent ses courriers, assuré que l'une d'elles, au moins, lui parviendrait. Il lui disait, dans sa lettre du 21 octobre : « J'ai une grande impatience de savoir que le secours du feu vous ait promptement débarrassé de cette désagréable et pénible expédition. Je vous prie de me le faire savoir dans le moment parce que je garde un courrier de cabinet pour emporter la nouvelle dès que vous me l'aurez mandée ».

Deux mois devaient s'écouler avant qu'il pût annoncer

(1) A. G., 1708, p. 173.

à Versailles que Julien avait enfin achevé son œuvre de destruction. « Le courrier de cabinet que réserve le maréchal pour annoncer la fin de cette entreprise, disait Julien, a un mois tout entier pour s'aller divertir et reposer à Montpellier ».

A peine la dépêche de Montrevel, attendue avec tant d'impatience, fut-elle arrivée que les incendies commencèrent. Le 23 octobre, Julien « fit expédier par le feu quelques villages. Cela fait fort bien, comme il l'écrivait à Chamillart, aujourd'hui et demain les autres seront réduits en cendres et avant la fin de novembre ou environ, je rendray bon compte de la fin de cette grande expédition de manière que le roi en soit content ». En même temps, il envoyait à Versailles un état des communautés expédiées depuis le 29 septembre jusqu'au 26 octobre 1703, savoir : Saint-Maurice de Ventalon, Saint-Privat de Vallongue, Saint-Frézal de Ventalon, Saint-Hilaire de Lavit, Saint-André de Lancize, Saint-Andéol de Clergemort, Castagnolles, Vialla, Frugères. Le Pont-de-Montvert avait été épargné, car il servait de quartier aux troupes et aux milices.

Avec les derniers jours d'octobre étaient survenues les grandes pluies précédant l'hiver, les mauvais temps commençaient. Julien s'en plaignait amèrement, surtout pour « le pauvre régiment d'Hainaut » qu'il appelait « le souffre-douleur des Cévennes », seul employé à une si triste expédition. Depuis huit mois, il était sur la brèche, supportant toutes les fatigues imaginables. Le relever était impossible. Le maréchal n'avait pas de troupes à sa disposition et il fallait, avec quelques centaines d'hommes, protéger la contrée contre les incursions des Camisards. Julien n'en continuait pas moins à brûler « comme un beau diable », disait Montrevel. La journée du dimanche 28 octobre fut particulièrement bien employée. Après avoir examiné avec le plus grand soin la route qui, par le Causse Méjan, conduisait aux cantons catholiques du Gévaudan, il fit incendier les granges des habitants de Croupillac, « véritables retraites des rebelles » et une lieue

plus loin, les granges de Vernagues et de Fereyettes, « aussi pernicieuses », eurent le même sort.

Désormais, dans une lugubre monotonie, Julien va faire connaître au ministre les étapes de sa marche incendiaire. « A la pointe du jour, le 1er novembre, dit-il, nous fûmes de village en village mettre le feu et cela continua toute la journée jusqu'à six heures du soir, nonobstant une pluie continuelle qui nous prit le matin en partant et ne nous quitta plus; ce fut une vilaine journée pour les officiers et les soldats ». Pourquoi « cette race maudite des Camisards n'est-elle pas exterminée, se plaignait-il, car je ne serais pas accablé de fatigue, de mouvement, de mille soins dans toute autre armée, comme je le suis dans ces pays depuis que le roi m'a fait l'honneur de m'y envoyer ». Il ne recevait même plus les lettres de Chamillart et de La Vrillière, le maître de poste de Nîmes lui ayant fait connaître que le dernier courrier, où se trouvaient ces lettres, avait été enlevé par les Camisards.

Son mode de procéder était toujours le même. Il se rendit au Pompidou le mercredi 31 octobre, et le jeudi et le vendredi, il brûla aux alentours hameaux, granges, métairies, retournant chaque soir dans ce village qui lui servait de gîte, mais le samedi matin il y mit si bien le feu qu'il fut entièrement brûlé. Ainsi fera-t-il, non sans cesser de se plaindre, des montées et des descentes dans ce pays « diabolique ». Bassurel est expédié de même que Tourqueville et Ginestous au cours des jours suivants.

La crainte de l'approche de l'hiver, si sévère dans les Hautes-Cévennes, effrayait Julien qui faisait travailler ses soldats incendiaires « comme des forçats ». En trois jours, les 16, 17 et 18 novembre, les communautés de Montleson, du Bouquet de La Barthe, de Balmes, de Saint-Julien d'Arpaon avaient été livrées aux flammes. Si la besogne était si rude, la cause en était due à l'enlèvement de tous les planchers par les malheureux habitants qui, avant de fuir, avaient voulu, les cachant, empêcher l'incendie de les détruire, ne laissant que les toitures. « Cette canaille de

peuple, au dire de Julien, contraignait ainsi les troupes à faire des échafaudages pour y placer des bûchers, afin que les flammes atteignent ces diables de couverts ». Il s'en indignait d'autant plus que ses efforts étaient parfois mal récompensés. Il avait appris que, loin de quitter le pays, plusieurs rebelles s'étaient simplement installés dans des maisons appartenant, soit à des anciens catholiques, soit à des nouveaux convertis.

Il ne cachait pas son dépit au ministre : « Je me suis tué, disait-il, à écrire à ces messieurs, depuis un mois, que ce n'était rien à faire si je n'avais ordre de détruire généralement toutes les habitations, car, ou il ne fallait rien du tout raser, ou, puisqu'on le veut, il ne faudrait pas laisser la moindre chaumière ».

Il devait cependant obéir car Montrevel lui avait remis, à la demande de Bâville, « des états des habitants des paroisses qui méritent que l'on conserve leurs maisons ». (1) Il n'en continuait pas moins à brûler sans répit, comme à répéter que « s'il plaisait à Dieu » il aurait dans moins d'un mois « la consolation » d'avoir mené à bien un si grand ouvrage. A la date du 19 novembre, Vébron, Rousse, Fraissinet de Fourques, Malbos, Fontanet, Campis, les Aubrets, la Croix de Fer, le Cap de Coste, l'Espérou, Cabrillac, les dépendances de Barre, les Balmes, Saint-Julien d'Arpaon, n'étaient plus que des ruines.

Le pauvre général succombait à de si misérables fatigues. Dans la journée du 20 novembre, au moment de monter à cheval, il se sentit très fatigué, et « se traîna fort languissant », mais il n'était pas de ceux qui reculent. « J'agirai demain, écrivait-il, s'il plaît au Seigneur, tout à nouveau comme si je n'avais pas eu cette attaque » et Cassagnas avait flambé et Sainte-Croix était menacée. La

(1) Plusieurs de ces états, établis par les curés des paroisses condamnées, sont conservés aux Archives des Affaires étrangères. France, 1640. Les plus importants ont été dressés par le curé Malafosse de Saint-Germain de Calberte. La note suivante est significative : « Tous les exemptés produiront des billets du curé conformes à l'état que M. Julien a en mains ». Dans ces états les curés dénonçaient aussi « les personnes les plus infectées de phanatisme » et établissaient ainsi des listes de suspects.

pluie tombait à torrents, les gîtes étaient mauvais dans ces maisons de paysans sans plancher; officiers et soldats, les uns après les autres, tombaient malades et Julien trouvait qu'une tâche bien pénible lui avait été confiée. Il n'avait plus même l'espérance que ses lettres incessantes au ministre lui parvinssent, faisant cette observation de crainte d'être accusé de négligence : « Cette canaille de bandits est éparpillée par petits pelotons sur tous les chemins des Hautes-Cévennes où personne presque ne peut passer sans leur permission ». (1)

A sa correspondance, dont il ne cessait d'accabler le ministre, et dont Montrevel se moquait en pensant à Chamillart égrenant ce chapelet de noms de villages brûlés, il n'était fait, du reste, que de rares et courtes réponses. « Vos dispositions me paraissent bien concertées, lui disait-on de Versailles, le 9 octobre, et je suis persuadé qu'avec les précautions que vous prendrez, vous ne serez pas traversé dans l'exécution ». Simple accusé de réception, le 4 novembre : « Je vous prie de continuer à me mander ce qui se passera de nouveau », de même le 5 décembre : « J'espère que votre santé ne sera pas assez attaquée pour vous empêcher de finir l'ouvrage que vous avez commencé ». (2)

Mais il brûlait, il brûlait toujours. Les 23 et 24 novembre, Saint-Martin de Lansuscle avait été livré aux flammes; les 25 et 26 c'était la tour de Sainte-Croix, où il y avait beaucoup de vin dont, écrivait-il, « les Camisards s'étaient donné au cœur joie plusieurs fois avant son arrivée dans le canton. Cette canaille de rebelles eût voulu s'opposer à la destruction, mais ils n'ont osé et se sont contentés de se montrer très chagrins, tantôt à un quart de lieue, tantôt à demi-lieue sur des hauteurs. »

Il partit le 27, au matin, se rendant à Moissac et Saint-Romans, et, chemin faisant, brûlant à droite et à gauche

(1) Il écrivait régulièrement deux fois par semaine à Versailles, ajoutant même, par une rare indélicatesse, à ses propres lettres des copies de celles qu'il recevait du maréchal et de l'intendant.

(2) A. G., 1634, p. 188 et 1636, p. 75.

tout ce qu'il pouvait. Le temps était toujours mauvais et le plus souvent, au soir, les troupes ne savaient où trouver des maisons pour se mettre à l'abri. Il n'avait garde de marquer les étapes victorieuses de sa marche fulgurante, Moissac brûlé les 27, 28 et 29 novembre, Saint-Étienne de Boubaux le 30 novembre. Ainsi sa besogne s'avançait, ce dont il était fort aise, attendu son attachement et sa fidélité à la personne sacrée du roi aussi bien que par souci de sa santé et « de sa bourse qui avait besoin de quelque rafraîchissement ». Officier besoigneux, il rappelait souvent au ministre qu'il n'avait que la cape et l'épée, attendant tout de la générosité royale, « n'ayant pas le sou et ayant grand besoin de ce secours pour l'aider à passer d'un mois à l'autre ». (1)

Les premiers jours de décembre virent la destruction de Saint-Martin de Boubaux et de La Melouse. Le 5 décembre, Julien arrivait au Collet de Dèze, mais le bataillon de Hainaut, officiers et soldats, était à bout de forces, il fallut l'envoyer se reposer au Pont-de-Montvert des fatigues accablantes de cette campagne indigne de soldats français. Pour continuer leurs ravages, M. de Palmerolles amena trois cents miquelets, soudards de sac et de corde, fort aptes au métier d'incendiaires, et Julien se remit à l'œuvre. Les 6, 7 et 8 décembre, les paroisses du Collet et de Saint-Michel de Dèze furent détruites.

Le 9 décembre, au matin, il s'attaquait à Saint-Germain de Calberte. La paroisse, a écrit Louvreleuil qui en fut le curé, avait neuf lieues de tour et cent onze hameaux qui renfermaient deux cent et soixante-quinze familles dont neuf seulement étaient catholiques. Pour faire un recensement complet de tous ses paroissiens, le curé n'avait pas employé moins de dix-sept jours en courses du matin au soir par des sentiers souvent presque impraticables. Il fallut trois jours à Julien pour accomplir son œuvre de dévastation. Le 11 décembre au soir, « après avoir bien brûlé toute la journée », il arrivait à Saint-Étienne de Valfrancesque qui devait être la dernière étape

(1) A. G., 1708, p. 119.

de cette campagne dont il prétendait tirer autant de gloire que de profit.

Plus vaste encore était cette paroisse que ses habitants n'avaient pas encore abandonnée, du moins un grand nombre, croyant que Julien l'épargnerait. Le 10 décembre, en effet, le curé Mingaud écrivait à « ses très chers paroissiens » de Saint-Étienne qu'ils avaient eu grand tort de ne pas profiter de ses avis en les conjurant de profiter au moins de celui qu'il leur donnait et qui serait sans doute le dernier. « Travaillez incessamment, leur disait-il, à emporter tout ce que vous avez dans vos maisons, découvrez-les de telle sorte que ne restent que les quatre murailles, ôtant même les chevrons et les poutres; détruisez aussi vos fours et vos moulins sans attendre que les troupes le fassent. Si le roi vous permet de rentrer dans vos biens vous rétablirez bien plus facilement vos maisons ayant tous les matériaux et ferremens des portes et fenêtres au lieu que le feu ne laisse rien où il passe. Je vous exhorte de tout mon cœur de n'entreprendre pas de vous réfugier dans les maisons conservées, ou dans les cavernes, on vous y tuerait infailliblement, c'est l'ordre du roi, mais faites en sorte de vous établir en quelque lieu où vous puissiez vivre, ou obéissez en vous rendant dans les lieux que M. l'intendant vous nommera, l'on vous y donnera de quoi subsister à votre aise. Je serai toujours disposé à vous rendre tous les services qui dépendent de moi et conserverai pour vous des entrailles de père. Je déplore votre malheur, mes très chers enfants » (2).

Touchantes paroles de pitié et de compassion qui honorent la mémoire du curé Mingaud. Mais il était trop tard, deux jours après l'incendie faisait rage dans la paroisse.

De Saint-Etienne de Valfrancesque, Julien, le 14 décembre à midi, datait la lettre libératrice de sa longue

(1) *Le fanatisme renouvelé*, II, p. 72.

(2) Numéro 458 des manuscrits de la Bibliothèque de la Société, cf. *Bull.*, XL (1891), 166.

et pénible besogne qu'enfin « grâce au Seigneur », il venait de terminer. Il avait fait de son mieux, mais cependant il craignait que son œuvre d'incendiaire fît plus de bruit et d'éclat dans le monde qu'elle n'amènerait la fin de l'insurrection. Il n'en professait pas moins le plus grand mépris « pour MM. les généraux fanatiques qui lui avaient donné, pendant son expédition, une opinion bien désavantageuse de leur courage. Ils auraient pu l'attaquer dans cent cinquante passages sans rien risquer, alors qu'ils s'en étaient tenus à de violentes menaces » : voilà, en vérité, concluait-il, « des indignes et infâmes rebelles ». Les Camisards, en effet, ne l'avaient pas sérieusement attaqué. Auprès de Vébron, dans les premiers jours de novembre, ils avaient échangé quelques coups de fusil avec une avant-garde des troupes de Julien, mais, en raison des difficultés de ravitaillement dans une contrée devenue déserte, ils avaient renoncé à poursuivre l'offensive. Cavalier avait voulu seconder Roland dans cette entreprise, mais ces mêmes difficultés l'arrêtèrent et, après une marche en avant, il dut revenir dans la Vaunage. Quant aux injures de Julien, une seule parole de l'illustre maréchal de Villars suffit à les rendre méprisables. « Ces malheureux, disait-il, en parlant des Camisards, ont la valeur naturelle de notre nation et ne l'ont que trop montrée par un mépris de la mort étonnant. Il est certain qu'ils couraient au supplice en chantant les louanges de Dieu et, dans le combat, s'ils étaient défaits, au lieu de demander quartier, ce qui n'est encore arrivé à aucun, remerciaient ceux qui leur donnaient la mort, sans que les géhennes les plus cruelles leur aient jamais fait révéler le moindre secret ». (1)

Très atteint dans sa santé, brisé de fatigues, Julien partait, ce même jour, pour aller à Saint-Jean de Gardonnenque.

Si Chamillart ne lui avait fait parvenir que quelques rares dépêches, Montrevel, par contre, ne lui avait pas ménagé les encouragements, l'assurant qu'il méritait

(1) *Lettre à M. de Puysieulx*, 19 mai 1704. Affaires étrangères, 1640, p. 217.

« bien des louanges d'avoir eu une persévérance si pénible mais si utile au service du roi, et qu'il pouvait se vanter qu'il y ait eu peu de gens qui eussent été chargés d'une mission plus désagréable et plus fatigante ».

Lorsque la nouvelle de la fin de la campagne incendiaire lui parvint, il ne sut pas dire la joie qu'il en avait éprouvée. « Je vous en fais, Monsieur, écrivait-il, des véritables remerciements au nom du roi et comme il n'y a pas homme dans le royaume si capable comme lui de toute sorte de détails, il connaît infiniment mieux que personne le prix des choses qui coûtent des peines dures ». — Le pauvre régiment de Hainaut, auquel revenait comme à son général « l'honneur de la destruction » de ce grand nombre de villages de France allait enfin pouvoir prendre ses quartiers d'hiver au Vigan et à Saint-Jean. Quant à Julien, il avait exprimé le désir de se reposer à Alais, au grand étonnement de Montrevel, qui n'avait pas prévu « qu'il pût donner cette préférence à la plus vilaine ville du Languedoc ».

Bâville, en apprenant que Julien était à la fin de ses peines, lui témoigna « sa véritable joie ». Il lui devait d'avoir réalisé un plan dont il avait conçu le dessein et si les Hautes-Cévennes n'étaient plus qu'un désert comme il l'avait voulu, Julien avait été le serviteur de sa volonté dévastatrice. « Vous avez certainement fait, Monsieur, lui disait-il, l'une des plus difficiles choses qu'un homme puisse entreprendre et vous y avez parfaitement réussi. Je ne manqueray pas de mander les difficultés de ce succès à la cour et sur cela de vous rendre toute la justice qui vous est due ».

Mais, par contre, Chamillart gardait le silence. Julien attendait, avec tant d'impatience, ses félicitations que, le 16 janvier, il se décida à lui écrire ces quelques lignes : « Je ne sais, Monseigneur, si vous avez été content de la manière dont j'ai exécuté les ordres du roi dans les Hautes-Cévennes, mais jusqu'à présent, je n'ai eu aucune réponse sur le compte que j'eus l'honneur de vous en rendre le 14 du mois passé. »

Quelques jours plus tard il apprenait, « avec une extrême joie », que le roi avait été très content et il ajoutait : « Je suis bien mortifié que mes soins n'aient rien produit d'utile jusqu'à présent dans cette révolte puisqu'elle est toujours de même ». (1)

Il devait éprouver, peu après, une mortification plus grande encore : sans jugement, il avait fait fusiller deux soldats sans en référer à son chef, le maréchal de Montrevel. Indigné, celui-ci écrivit à Versailles : « J'aurais dû l'envoyer dans une citadelle pour lui apprendre à ne point s'échapper à ce point contre un homme à qui il est si subordonné par tant de titres différents. C'est une offense qui intéresse, en ma personne, tous les maréchaux de France ».

Le ministre demanda des explications, mais Julien, dans sa réponse, le prit de très haut. « Je me flatte que pendant les seize mois que j'ai agi contre les rebelles phanatiques du Languedoc, on a reconnu que je disputerai toujours aux plus grands zélateurs anciens catholiques puisque, nouveau converti, j'avais agi très vigoureusement dans une guerre de religion. Je ne me démentirai jamais sur cet article. Je n'ai, grâce au Seigneur, rien à me reprocher et j'ai lieu d'être très content de moi-même ».

Quelques jours auparavant il avait écrit à Montrevel, « qu'après avoir longtemps servi d'une manière à être fort content de lui-même, il trouva bon qu'il le suppliât qu'il eût l'honneur de dire que personne en Europe ne connaissait mieux que lui, Julien, toutes les parties de la subordination, même les moindres ». C'en était trop et, oublieux des éloges accordés naguère à l'incendiaire, le maréchal demanda que le roi voulût bien « apprendre à un petit monsieur de cette espèce, qui conserve encore les principes qu'il a pris parmi les Barbets, que l'on ne doit point s'écarter de son devoir au point qu'il l'avait fait à son égard ». (2)

(1) A. G. 1798, p. 6 et p. 9.
(2) A. G. 1796, p. 72.

Julien, qui avait écrit à Chamillart qu'il souhaitait, avec la dernière passion, que tous ceux qui servaient le roi le fissent avec les mêmes principes et sentiment « qui le faisaient agir », eut la désagréable surprise de recevoir cette courte lettre du ministre : « Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle désire, de vous, une lettre d'excuse au maréchal et comme je suis de vos amis et qu'il ne conviendrait pas qu'elle fût équivoque, je vous en envoie le modèle et je crois que vous devez vous y conformer sans rien augmenter, ni diminuer » (1).

Le brûleur des Cévennes dut ressentir toute la portée de ce mortel affront, car il lui fallut près d'un mois pour se décider à faire d'aussi plates excuses au maréchal, mais contre toute vérité il écrivit : « Le roi le veut, vous me l'ordonnez et cela me suffit, je le fais de très bonne grâce » (2).

Villars, dès les premiers jours de son arrivée en Languedoc, avait jugé à sa valeur un petit monsieur de cette espèce, qui lui déclarait toujours que « l'on ne viendrait à bout des Camisards que par les voies de la dernière rigueur, qu'il avait en horreur ». Après avoir dévasté les Hautes-Cévennes, Julien ne disait-il pas que, s'il était appelé à commander en Vivarais, il tuerait « jusqu'aux enfants à la mamelle », si les montagnards ne déposaient pas les armes. Le maréchal ne favorisait pas cette ambition ; sans doute « il caressait Julien le plus possible, connaissant son faible, les louanges et les espérances de se voir récompensé, mais il disait au ministre qu'il pourrait ne pas convenir au bien du service qu'il y eût pour commandant en Vivarais un étranger qui avait été huguenot et qui peut-être n'était pas grand'chose présentement. » (3)

Un profond mépris de ses chefs ne devait pas lui valoir les faveurs de Versailles. Glorieux d'avoir tant incendié il avait, sans retard, demandé un gouvernement et nulle réponse ne lui avait été faite. Avec une amère

(1) *Lettre du 22 avril 1704.* A. G., 1798, p. 80.
(2) *Lettre du 16 mai.* A. G., 1798, p. 116.
(3) *Lettre du 19 juillet 1704.* A. G., 1797, p. 24.

jalousie il avait vu le général de Lalande récompensé des succès de ses négociations avec Cavalier et il ne s'en cachait pas. « Sur quel motif un tel est traité avec tant de distinction, d'honneur et de grâce du roi et que Julien n'a rien, ni grâces, ni honneurs. » (1)

Il n'eut d'autre consolation, dans son infortune, que l'encens que lui prodigua Louvreleuil en lui dédiant le second volume de son histoire du *Fanatisme renouvelé*. N'était-il pas le héros de « cette expédition qui fut comme une tempête qui ne laisse rien à ravager dans un champ fertile ou dans une vigne féconde. Les maisons isolées, les métairies écartées, les granges, les baraques, les cabanes, les chaumières, tous les bâtiments étaient tombés sous l'action du feu que les troupes catholiques y avaient mis, comme les fleurs champêtres, les mauvaises herbes et les racines sauvages tombent sous le tranchant de la charrue qui les coupe. » (2)

Aux yeux de l'ancien curé de Saint-Germain de Calberte, Julien apparaissait comme un autre Hercule ayant brûlé toutes les têtes de l'Hydre et même comme un autre Alexandre.

Mais Julien n'a laissé dans l'histoire que le souvenir d'un apostat, indigne par sa cruauté d'être soldat, misérable incendiaire et servile exécuteur des basses œuvres de Bâville sur qui pèse la responsabilité de l'incendie des Hautes-Cévennes. De propos délibéré, avoir voulu, d'une contrée de France, faire un désert en y portant le fer et le feu, fut un crime aussi odieux qu'il était inutile, dont le seul souvenir déshonore à jamais le nom de l'intendant du Languedoc.

FRANK PUAUX.

(1) *Lettre du 15 juin 1704*. A. G., 1798, p. 142.
(2) *Le Fanatisme renouvelé, II*, p. 74.

Documents

UNE BIBLE HISTORIQUE CONTEMPORAINE DE LA PRISE DE METZ EN 1552-1553

Il y a quelques années déjà j'ai découvert chez un libraire parisien, aujourd'hui décédé, un exemplaire de la célèbre Bible d'Olivetan, qui attira mon attention. Achetée sans doute lors de la liquidation de quelque congrégation — elle avait au dos une étiquette blanche portant la lettre A et semblant indiquer qu'elle avait fait partie d'une bibliothèque conventuelle — elle paraissait en mauvais état, complètement dereliée. A l'intérieur, de nombreuses mouillures et surtout de grosses taches d'huile sur le premier et le dernier cahier ainsi qu'au milieu du prophète Daniel, témoignaient du peu de respect avec lequel on s'en était servi.

Mais, fort heureusement les deux plats, en veau brun, ainsi que le dos étaient entiers, bien qu'en certains endroits le cuir eût été entaillé comme si l'on s'était servi du livre, par exemple pour couper du papier. En outre, chose rare, quand on sait combien de Bibles ont eu les premiers et derniers feuillets arrachés, le texte de celle-ci était absolument complet et, des deux feuillets de garde au commencement et à la fin, les deux premiers seuls avaient été déchirés, heureusement encore sans entamer des inscriptions manuscrites qu'on verra plus loin. Le papier, excellent comme on sait, avait triomphé des mouillures et seules les taches d'huile paraissaient pouvoir encore étendre leurs ravages. L'exemplaire était réglé, grand de marges, avec témoins, les titres, lettres initiales et majuscules teintées de jaune, la tranche dorée et ciselée.

Ce qui me décida à acquérir ce volume, ce furent, d'abord deux médaillons imprimés et rehaussés d'or au milieu de chacun des deux plats dont l'ornementation, parfaitement conservée était d'ailleurs très sobre, — ensuite l'inscription manuscrite sur le premier feuillet de garde.

Les clichés qui accompagnent ces notes permettront au lecteur de contrôler ma description.

* * *

Le médaillon du premier plat représente le roi Henri II avec la légende : HENRICUS II, FRANCOR. (um) REX. INVICTISS. (imus) P(ater) P(opuli). Celui du second plat représente un char de victoire entouré de la légende : OB RES in ITAL(ia) GERM.(ania) et GAL.(lia) FORTITER AC FŒLIC.(iter) GESTAS, et, au bas du char : EX VOTO PUB.(lico), 1552.

Ces deux médaillons sont la reproduction, à grandeur égale, d'une médaille décrite et reproduite déjà en 1836 dans le *Trésor de numismatique,* médailles françaises I, planche XII, n° 1, où, toutefois, on lit, à la place de francorum, la variante *galliarum*.

La reliure date donc du règne d'Henri II et de l'année 1552, date confirmée, du reste, par l'élégante sobriété de l'encadrement des plats ainsi qu'au dos, des filets simulant nervures et séparés par de simples fleurettes.

Le volume risquant de se détériorer davantage si on le laissait dans cet état lamentable, je le fis remboîter en respectant scrupuleusement chaque parcelle de cuir, et, pour empêcher que les taches d'huile gagnent l'intérieur, je fis laver les trois cahiers qu'elles avaient déjà compromis. Il peut maintenant affronter, sans danger, une série de siècles aussi grande que celle qu'il a déjà traversée sans succomber.

La médaille frappée en 1552 ou 1553 et dont le relieur s'est servi pour orner cette Bible, célébrait évidemment la prise de Metz, Toul et Verdun, l'occupation du Luxem-

bourg et de Sienne et, peut-être, la levée, le 1er janvier 1553 (n. s.), (1) du célèbre siège de Metz. « Aussitôt, dit Rabutin,

« Henri II manda par tout son royaume que en cantiques et hymnes on chantast à Dieu omnipotent les louanges de sa haultesse, grandeur, puissance admirable et ineffable bonté (2). »

Il est donc tout naturel que le roi ait aussi fait frapper une médaille commémorative de ces hauts faits.

*
* *

Mais, comment expliquer qu'il l'ait fait reproduire sur une de ces Bibles françaises que l'édit promulgué et signé par lui, à Châteaubriant, le 27 juin 1551, interdisait formellement? Ce terrible édit de répression qui ne compte pas moins de trente-six paragraphes, en consacrait un tout exprès à cette interdiction :

« X. Semblablement est défendu auxdits imprimeurs d'imprimer ne vendre aucuns livres nouvellement translatez du vieil et nouveau testament, ou aucune partie d'iceux. »

Évidemment le roi considérait que ce qu'il interdisait à ses sujets, lui était permis. Cette remarque est d'ailleurs corroborée lorsqu'on jette les yeux sur l'inscription dont on a sous les yeux le fac-similé.

Elle est adressée à Diane de Poitiers :

Pour Diane ma mestresse,

Tant plus clos ce mal vous tiendres
Et plus malade en deviendres —
On guérit l'ulcère en l'ou[v]rant —
Et l'amour en la descouvrant —

Le printemps n'a point tant de fleurs —
Que Diane a de servyteurs (3) —.

(1) Il ne faut pas oublier que l'année commençait alors à Pâques et que, par conséquent, le 1er janvier 1553 s'inscrivait encore en 1552.

(2) *Guerres de Belgique*, livre IV.

(3) Ces deux derniers vers ont été, à plusieurs reprises, recopiés sur les feuillets de garde, en remplaçant Diane par *le bourg* ou *ma cousine*, entre autres, par *François Deren*, bourgeois de Changy à qui la Bible a appartenu au XVIIe siècle. Il y a aussi une signature *Antoine Deren*. Il y a plusieurs localités qui portent le nom de Changy ou Changis.





Tous ceux qui ont pratiqué le XVIe siècle savent que Henri II affichait partout, jusque sur les monuments publics, par exemple au Louvre, son affection pour la célèbre Diane, affection que ces vers supposent partagée par la maîtresse. Il n'y aurait donc rien de surprenant à ce qu'elle fût inscrite, même sur une Bible, lorsqu'on sait avec quelle inconscience on associait alors, en pleine Renaissance, le nom de Dieu aux actes ou aux situations les moins compatibles avec la loi divine.

En 1866, feu M. Georges Guiffrey publia un volume de *Lettres inédites de Dianne de Poitiers*. Il ne put, malheureusement, retrouver aucune de celles qu'elle adressa au roi. Mais, à la fin de son recueil il put publier quelques-unes de celles qu'elle reçut de lui (1) et qui sont toutes signées du fameux monogramme représentant une H formée de deux D opposés et entrelacés :

En voici quelques extraits significatifs :

« Je n'é point creynt, le temps passé, de perdre la boune grâse du feu roy pour demeurer auperès de vous »...

En mai 1552 :

« Je vous suplye avoir souvenanse de séluy qui n'a jamès counu que *ung Dyu et une amye*, et vous asurer que n'arés poynt de honte de *m'avoyr donné le nom de servyteur, lequel je vous suplye me conserver pour jamès...* »

Un peu plus tard, précisément après la levée du siège de Metz :

... « Ne saryés avoyr tant de byen que vous en souète seluy quy vous ayme plus que luymesmes... Je vous prye, ayés souvenanse toujours de vostre afecsyouné servyteur et n'oublyes mes patenoutres ».

La coïncidence n'est-elle pas frappante entre cette application du roi à se dire, suivant le désir de sa maîtresse, son *serviteur*, et ces deux vers de la même époque, c'est-à-dire de 1552 :

Le printemps n'a point tant de fleurs
Que Diane a de serviteurs ?

(1) Ainsi que des vers composés, eux aussi, en l'honneur de cette femme qu'il paraît avoir sincèrement aimée.

Et, après avoir lu ces extraits, trouvera-t-on étrange qu'ils aient été inscrits sur une Bible?

*
* *

Mais il y a plus. En 1565, les *Mémoires de Condé* ont publié pour la première fois (I, 500-513) une longue lettre « envoyée à la roine-mère par un sien serviteur après la mort du feu Roy Henri II ». Elle est datée « De vostre povre maison, ce 26 de Aoust 1559. Votre très humble et très obéissant subject D. V. » Sous cette dernière initiale, qui, plus tard, a été changée en Villemadon, personnage totalement inconnu, il n'est pas difficile de reconnaître, après avoir lu le texte, un familier de Marguerite de Navarre, sœur de François Ier, peut-être son secrétaire, Jean de Frotté.

Ce personnage, certainement bien informé, rappelle à Catherine de Médicis, à ce moment critique de sa carrière politique, le temps où, négligée par son époux, elle cherchait sa consolation dans la Bible « qui estoit en vos coffres ou sur vostre table, en laquelle regardiez et lisiez quelquefois. » Il lui rappelle ensuite que lorsque parurent les trente psaumes traduits en vers par Clément Marot (1542-1543) les musiciens de François Ier et de Charles-Quint,

« voire tous ceux de nostre France, meirent à qui mieux mieux lesdits Psalmes en musique, et chascun les chantoit. Mais si personne les aima et embrassa estroictement et ordinairement les chantoit et faisoit chanter, c'estoit le feu roy Henri, de manière que les bons en bénissoyent Dieu et ses mignons et sa méretrice les aimoyent ou faignoient ordinairement les aimer tant qu'ils disoyent : « Monsieur, cestuyci ne sera il pas mien? Vous me « donnerez cestuylà s'il vous plaist ». Et ce bon Prince alors estoit à son gré empesché à leur en donner à sa fantasie. Toutefois il retint pour luy, dont il vous pleut bien et doit souvenir, Madame, cestuy,

Bienheureux est quiconque
Sert à Dieu volontiers, etc.

Feit luy mesmes le chant à ce psalme, lequel chant estoit fort bon et plaisant et bien propre aux paroles. Le chantoit et faisoit chanter si souvent »...

le prin temps na poinct tant de fleurs.
que le bourg a de serviteurs

pour diane. ma mestresse

tant plus clos ce mal vous trenstres
et plus malade en deuenstres
on guerit lulcere en ouurant
et lamour en la descouurant

Le prin temps na pourent tant de fleurs
que diane a de serviteurs

Ce premier [illegible] ps n'a point [illegible]

que ma [illegible]

Ce moins deceque ie veux est ce plus

deceque ie puis.

Puis il raconte comment le cardinal de Lorraine réussit à ridiculiser cet engouement, à substituer aux psaumes de Marot des traductions d'Horace et

« voyant que la diste grande Senechalle avoit, à l'imitation de vous *une Bible en François*, avec un grand signe de la croix, un coup de sa main sur sa poitrine et parole souspirante d'un hypocrite, la luy va despriser et damner, luy remonstrant qu'il n'y falloit pas lire, pour les perils et dangers qu'il y a, mesmes qu'il n'appartenoit aux femmes telle lecture »...

Nous avons ici la preuve qu'à cette époque où jusqu'au sein de la cour de France se poursuivait la lutte entre les partisans de l'ancien et du nouveau culte, il y eut un moment où ces derniers crurent avoir gagné Henri II lui-même et sa maîtresse, si dure aux huguenots. Cette Bible ne serait-elle pas un témoin muet, mais éloquent, de ces jours critiques, et l'abandon dans lequel elle est tombée n'est-il pas la preuve de la victoire remportée par le néfaste cardinal? En la feuilletant, on remarque que, précisément, le livre des Psaumes y a été lu, puisque, pour les cinquante premiers, le lecteur, sans doute peu familiarisé avec les chiffres romains en caractères gothiques, les a remplacés à la plume par les chiffres arabes correspondants.



Enfin, il y a une dernière coïncidence qu'il convient de signaler ici. — On sait que Diane aimait à se faire représenter sous les traits de Diane chasseresse, la célèbre Artémis des Grecs. Ainsi en témoigne, entre autres, l'admirable groupe de Jean Goujon, aujourd'hui au Louvre, où il est malheureusement privé du somptueux soubassement qu'il couronnait, et qui servait de fontaine au château d'Anet. Il existe en Angleterre, dans la galerie de tableaux du comte Spencer, un merveilleux portrait de Diane, datant du XVIe siècle (1). Elle est représentée nue jusqu'à la ceinture, ornée d'un élégant diadème, et,

(1) Il a été reproduit, en face de la page 26 d'un beau volume qui semble avoir passé inaperçu en France : *Jean Goujon, his life and work, by Reginald*

à droite, au-dessus de sa tête, dans un cartouche Henri II, on lit :

COMME LE CERF BRUIT (*sic*) APRÈS
LE DECOURS DES EAUES
AINSI BRAIT MON AME, APRÈS
TOY, O DIEU. PSALMES *XLII*.

Aussitôt on se rappelle une anecdote que Florimond de Raemond conte à propos de Clément Marot :

« Le roy Henri second aymoit et prit pour le sien le Pseaume *Ainsy qu'on oyt le cerf bruire*, lequel il chantoit à la chasse.



Madame de Valentinois qu'il aymoit prit pour elle : *Du fond de ma pensée*, qu'elle chantoit en volte. »

Sous cette forme, l'anecdote ne peut être exacte. Le psaume 42, aujourd'hui encore si connu, ne fut pas traduit en vers par Clément Marot, mais beaucoup plus tard, par Théodore de Bèze, d'après lequel Florimond de Raemond reproduit, en effet, le premier vers (1). Si Henri II fredonnait ce psaume sur un air de chasse, ce qui est fort possible, puisque sur des monuments de

Lister, with an introduction by S. Arthur Strong librarian to the house of Lords, London Duckworth and Co., 1903, in-4° de x-78 pages, nombreuses héliogravures hors texte. L'auteur, attaché au service diplomatique anglais, est mort au Maroc.

(1) *Histoire de la naissance, progrez et décadence de l'hérésie de ce siècle.* Paris, 1610, p. 1043.

marbre il se complaisait dans l'attitude du cerf embrassé par Diane, — ne l'aurait-il pas fait en se servant des termes inscrits sur ce portrait? *Or, ce sont exactement ceux de la traduction d'Olivétan.*

*
* *

On se demande tout naturellement si les vers reproduits plus haut ont été écrits par Henri II lui-même. Je ne le crois pas ; du moins l'écriture diffère de celle dont Guiffrey a donné un fac-similé dans le volume que je viens de citer. J'inclinerais à croire qu'elles ont été dictées à un secrétaire du roi, peut-être un gentilhomme italien, ce que suggère l'orthographe *pouvent* pour point.

Sur un dernier cliché, j'ai fait reproduire une devise qui figure au bas de ce premier feuillet de garde :

Le moins de ce que je veux
Est le plus de ce je puis.

Ce pourait bien être une des devises de la sénéchale de Valentinois. Mais on ne saurait, à cet égard, ainsi que sur la main qui a tracé ces deux lignes avec une application visible, qu'émettre des hypothèses.

Un dernier mot encore : En 1902, grâce à l'obligeance des conservateurs de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, nous avons exposé, lors du cinquantenaire de notre Société, deux Bibles françaises magnifiquement reliées, et dont on pourra se faire une idée par la photographie reproduite dans le *Bulletin* de cette année, p. 447. L'une de ces deux Bibles, imprimée à Lyon en 1548 (1), est revêtue d'une riche reliure à compartiments, au chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers. N'aurions-nous pas ici l'exemplaire qu'en échange Diane offrit au roi, qui s'était approprié ce chiffre, puisque c'est ainsi qu'il signait les lettres à elle adressées ?

N. Weiss.

(1) Un paragraphe particulier de l'édit de Châteaubriant, le paragraphe XVII, recommande l'étroite surveillance des imprimeurs lyonnais. Dans tous les cas, la présence en France de ces deux exemplaires prouve qu'elle n'était pas superflue.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI, 1577-1914

Nous trouvons, dans le *Bulletin périodique de la Société Ariègeoise des sciences, lettres et arts* (14e vol. n° 4, 1915), que veut bien nous adresser un de nos collègues, un document bien intéressant trouvé dans les archives de M. le comte de Brettes-Thurin, au château de Jottes (Haute-Garône). C'est le texte des ordonnances militaires que **Henri de Navarre,** prenant le titre de *gouverneur, lieutenant général et admiral en Guyenne et protecteur des Églises refformées de France et catholiques associez,* — adresse d'Agen, le 1er avril 1577, à toutes les autorités civiles et militaires, au moment où il prend les armes pour répondre à la déclaration de guerre de la Ligue. Nous en extrayons ces articles qui honorent autant la mémoire de celui qui les a dictés que leur violation systématique déshonore ceux qui aujourd'hui prétendent se battre au nom d'une « culture » supérieure.

« Le soldat qui, en assault ou prinse de place ne suivra son enseigne en la victoire, pour s'amuser à saccager, sera dévalizé.

« Celuy qui blasphèmera le nom de Dieu pour la première fois, baisera publiquement la terre; pour la seconde, mis en prison trois jours au pain et à l'eau; pour la troisième, banny de l'armée ou de la place où il sera en garnison.

« Celuy qui forcera femme ou fille sera pendu et estranglé.

« Le soldat qui est en garnison et qui reçoit paye, s'il vit à discrétion sur son hoste ou va dehors à la picorée, sera rigoureusement puny.

« Quiconque rançonnera son hoste ou saccagera les paisans, usant de cruauté envers eulx sera rigoureusement puny.

« Quiconque pillera le bestail du peuple, nommément celuy qui est destiné au labourage, sera rigoureusement puny.

« Qui mestra le feu par malice ou vengeance en quelque village ou maison, sera puny de mort.

« Qui destroussera vivandiers ou marchands portans provions et commodités pour les nostres, sera puny comme voleur.

« Tout capitaine trouvant un soldat faussant les susdites rdonnances, le pourra punir et chastier, tant d'autre compagnye

que de la sienne, sans en pouvoir estre reprins de personne.

« Les cappitaines qui vivent dans les champs seront tenuz de respondre des excez et malversations de leurs soldats et de les représenter aux chefz ou en justice, s'ilz ne les chastient.

. . . .

« Est prohibé et deffendu à tous gouverneurs, capitaines et aultres de n'imposer ou lever aucun péage ny tribut sur marchandises, contributions ny aultres impositions, sur peine d'estre privez de leurs charges, oultre ce qu'ils sont et seront désadvouez.

« Est pareillement deffendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition et soubz quelque prétexte que ce soit, de ne mposer ny lever aucunes contributions ny subsides quelsconques sans expresse commission de nous, à peine de restitution, réparation et désadveu.

« Le trafic et commerce sera libre en paiant les droictz et devoirs ordonnez et prenant passeport de nous.

« Le labourage sera libre indifféramment et ne pourra estre empesché pour quelque occasion que ce soit, et pour cest effect, ne sera faicte aucune exécution sur le bestail de labourage, si ce n'est pour la contrainte des contributions ou pour droit de représailles sur l'ennemy, par permission du chef, au proffit et indempnité des intéressez ».

Tout commentaire serait superflu.

N. W.

LES RÉFORMÉS D'ANGERS ET LA DESTRUCTION DU TEMPLE DE SORGES EN 1685

Dans la *seizième série* de ses *Andegaviana* (1), M. l'abbé F. Uzureau vient de mettre au jour quelques fragments de documents contemporains relatifs aux paroisses réformées de Saumur et d'Angers, que je crois devoir signaler ici, le recueil de M. Uzureau étant peu connu en dehors des limites de l'Anjou. J'en extrais le récit de la destruction du temple de Sorges, lieu de culte des protestants d'An-

(1) F. Uzureau, *Andegaviana* (16e série). Paris, Picard ; Angers, Siraudeau, 1915, 8°, p. 229-234.

gers, tel qu'il a été fait par un témoin oculaire, le sieur René Lehoreau du Fresne, chapelain de la cathédrale d'Angers (1671-1724), dans son *Cérémonial de l'Église d'Angers,* manuscrit conservé aux Archives départementales de Maine-et-Loire.

« Sorges, dit Lehoreau, est une petite paroisse à cinq quarts de lieue d'Angers, fameuse par son grand passage d'Angers à Orléans; trop renommée par son prêche où s'assemblaient les huguenots. Ce prêche s'appelait *prêche de Sorges*, qui, quoique grand et bien construit, fut entièrement rasé dans un seul jour, le 5 septembre 1685, par la piété de Louis le Grand, dit XIV, roi de France et de Navarre. En cette année on détruisit tous les prêches du royaume, selon l'ordre du Roi. Plus de 5 000 personnes catholiques, apostoliques et romaines se trouvèrent par un pieux zèle à cette heureuse destruction, qui, malgré la pluie continuelle pendant tout le jour, y travaillaient à l'envi. On chanta plusieurs fois le *Te Deum* devant la place, entonné par le curé de la paroisse et continué par les spectateurs. J'en parle comme fidèle témoin, puisque j'étais au nombre de plus de quarante écoliers qui devaient périr en tirant la charpente, sans une visible protection de Dieu ; il n'y eut rien de blessé en cette occasion. L'Hôtel-Dieu Saint-Jean-l'Évangéliste profita des meubles dudit prêche. »

Je citerai encore cet autre extrait du manuscrit de Lehoreau, qui nous montre à quelles avanies étaient exposées les minorités protestantes au milieu des populations catholiques fanatisées, longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes.

« Je dirai que, depuis la majorité du roi Louis XIV, les huguenots n'ont jamais osé enterrer leurs morts en plein jour. J'en parle sciemment puisque j'ai 46 ans d'habitude à Angers et que j'ai vu pratiquer ce que j'avance. Il est bien vrai qu'ils avaient derrière les greniers de l'hôpital Saint-Jean-l'Évangéliste, sur le tertre Saint-Laurent, un cimetière où j'ai entré souvent; mais ils n'enterraient leurs morts que de nuit, à cause que la populace s'élevait contre eux et les injuriait... *C'était une abomination de voir l'entrée de ce cimetière, tant il y avait d'immondices, un chacun* (les catholiques, bien entendu, non pas les réformés !) *s'efforçant de le rendre infâme et toujours affreux.* On en a fait en 1683 un jardin et à présent le peu de huguenots qui restent, les enterrent secrètement en leurs campagnes. Je dis secrètement, car quand

le juge sait qu'il est mort un huguenot en sa religion, il le fait traîner sur la claie par ordre du roi. Aussi voyons-nous que la plupart se convertissent à la mort, soit par crainte, soit par bonne volonté. Et comme les ordres du roi sont trés sévères, s'ils ne craignent pas Dieu, ils appréhendent au moins son ministre. Il est bien vrai qu'il est mort plusieurs huguenots en leur religion, qu'on n'a pas traînés sur la claie, pour raison d'État, à cause des guerres et autres raisons de politique; mais les huguenots les enterraient de nuit et sans bruit en leurs campagnes ».

Les « registres des baptêmes, mariages et sépulture de ceux de la religion prétendue réformée qui s'assemblent au temple dans le bourg de Sorges » sont conservés au greffe du tribunal de première instance d'Angers. Ils embrassent les années 1600 à 1684. En 1683, s'y trouvent consignés 17 baptêmes, 3 sépultures, pas un seul mariage; en 1684, on y inscrit 10 baptêmes, 13 sépultures, un seul mariage. Au début de 1685, les deux ministres Daniel Dutens et Jean Lombard, qui fonctionnaient encore l'année précédente, ont sans doute été chassés, avant même la Révocation officielle, car un des anciens de l'Église, Jean de Wimers, déposait ces registres au greffe de la sénéchaussée d'Angers, le 2 février 1685.

M. l'abbé Uzureau en a donné quelques extraits, ainsi qu'une liste de bourgeois protestants, domiciliés à Angers en 1683 et 1684. On y rencontre un seul gentilhomme, Guy de Portebyse, chevalier, seigneur de Chaman; un « avocat en Parlement », Samuel Pellisson, un apothicaire, Gabriel Besnard, deux bourgeois possédant fiefs, Daniel Allain, sieur de la Noë et Isaac Théard, sieur de la Barelière; cinq orfèvres, un pelletier, une série d'autres « marchands », et plusieurs « bourgeois » sans indication de profession. Cette liste de vingt-six noms est évidemment très incomplète, puisque ces quelques familles n'auraient jamais pu fournir la quarantaine d'actes ecclésiastiques mentionnés par notre auteur pour les deux dernières années de l'Église réformée d'Angers.

Rod. Reuss.

SÉANCES DU COMITE

16 mars 1915.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Frank Puaux, MM. H. Aubert, J. Fabre, R. Reuss, E. Rott et N. Weiss. MM. R. Allier et J. Pannier se font excuser.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire raconte ce qui s'est passé à propos de la *Table générale du Bulletin* pour l'impression de laquelle un devis avait été discuté et accepté avec un imprimeur de province. A la fin de juin 1914, les trois premières lettres de l'alphabet A, B, C, furent remises en vue d'une revision définitive à M. Marc Morel, fils du pasteur de Cambrai, devenu bibliothécaire de la ville, après ses études à l'École des Chartes. Une lettre reçue de lui vers la fin de juillet annonçait qu'un de ses parents allait les apporter pour qu'avant les vacances on puisse encore les envoyer à l'imprimerie. La guerre éclate, M. Marc Morel fut aussitôt mobilisé et, au bout de très peu de temps, on signale comme disparu le parent qui devait remettre ces papiers à la Bibliothèque. A la suite d'une série de démarches le secrétaire parvint à se procurer l'adresse militaire de M. Marc Morel. Il put ainsi lui écrire e reçut, sous la date du 10 avril où il était encore indemne, unt réponse qui est de nature à nous rassurer sur le sort de ces trois premières lettres de notre infortunée Table générale.

Après la Table, le président nous entretient de l'inventaire des manuscrits qui a progressé jusqu'au numéro 450 et pourra, Dieu voulant, être continué par M. Mailhet, en juin.

Le secrétaire présente ensuite un aperçu détaillé de nos recettes et de nos dépenses pour l'année 1914 qui se solde avec une encaisse de 10 francs 49 centimes. Il fait suivre cet exposé d'un projet de budget réduit pour 1915. Après examen et discussion, les comptes de 1914 et le projet de budget pour 1915 sont adoptés à l'unanimité.

Bibliothèque. — Le secrétaire a pu acquérir pour elle, à bon compte, un lot de vues et de plans *de la Rochelle*, du XVIe au XVIIIe siècle, bien conservés et montés sur toile. Les visiteurs ont pu constater que notre salle de travail recommence à être fréquentée. Enfin, un premier fascicule du *Bulletin* de 1915 est sous presse et pourra être prochainement envoyé à nos abonnés et souscripteurs.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE

ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

A TRAVERS QUELQUES REVUES : **Dupont de Nemours; — Louis XIV et les protestants d'Alsace; — Madame de Maintenon, Fénelon, Bossuet, Madame de La Maisonfort et les demoiselles Priolo; — Un poète huguenot inconnu; — Les auteurs de l'Antimachiavel,** des **Vindiciae contra tyrannos,** des **Deux Dialogues du nouveau langage françoys italianizé** et du **Réveille-matin des Françoys.**

Dans les Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais du premier trimestre de 1914, M. G. Lioret a inséré une étude de 75 pages sur **Du Pont de Nemours,** député aux États-généraux et à l'Assemblée Constituante. C'est un résumé intéressant, fait surtout au point de vue local, de la carrière mouvementée de cet économiste qui avait gardé de son éducation protestante des principes de travail, de haute probité et de désintéressement au bénéfice de la chose publique. L'auteur remarque, dans une note (p. 17) à propos de la mort de la première femme de Du Pont, *Nicole-Charlotte-Marie-Louise Le Dée* qu' « elle appartenait au culte protestant comme son mari ». Mais il ne semble pas avoir connu le curieux volume paru en 1906 et intitulé : *L'enfance et la jeunesse de Du Pont de Nemours racontées par lui-même* (Paris, Plon), dont nous avons signalé ici (*Bull.* 1908, 277) la valeur pour l'histoire des idées et des mœurs à la fin du règne de Louis XV.

Comment l'Alsace est devenue française est le titre d'un article d'actualité de M. A. Petit dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1914, Si nous le signalons ici, c'est qu'on y trouve, au sujet de l'attitude de Louis XIV vis-à-vis des protestants qui formaient en Alsace le tiers de la population, des assertions nouvelles. Le grand roi aurait « respecté les engagements pris par Mazarin à la face de l'Europe au moment de l'annexion de l'Alsace, ceux plus précis et plus récents qu'il avait pris lui-même au moment de la réunion de Strasbourg » (p. 23). On en donne, comme preuve, une lettre de Louvois du 17 novembre 1685 adressée à deux Suisses et où il dit : « Je ne sais sur quoi peut être fondée l'inquiétude que vous avez de ce qui se passe en France contre les gens de la R. P. R., puisque vous deviez savoir

que S. M. a l'intention de laisser les affaires de la dite religion en Alsace *en même état qu'elles ont été jusqu'à présent* ». D'où il suivrait que Louis XIV, qui ne respectait sa parole et sa signature que lorsqu'il ne pouvait faire autrement, — témoin la révocation d'un édit qu'il avait juré deux fois d'observer, — serait subitement devenu, en Alsace, remarquablement tolérant. Parmi les conséquences de cette tolérance, on nous montre (p. 25-27) le gymnase perdant du terrain au profit des collèges catholiques « favorisés par les autorités »; — l'édit de 1686 exigeant que les fonctionnaires locaux, même ceux des seigneuries protestantes, fussent catholiques, lequel édit « contribua à répandre la langue française, *bien qu'il n'eût pas ce but* » qui n'était évidemment pas non plus celui de la suppression du prêche français de Strasbourg après l'annexion, etc.

Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas ouvert l'instructif volume de notre collègue M. R. Reuss, sur *Louis XIV et l'Église protestante de Strasbourg au moment de la Révocation* (Cf. *Bull.*, 1887, 439)? Il y aurait vu ce que valaient, au point de vue religieux, les promesses du roi et de ses ministres, et peut-être se serait-il rappelé que, lorsqu'on veut trop prouver, on risque d'infirmer ce que l'on prouve.

Si l'on veut ajouter quelques traits à la physionomie de **Mme de Maintenon**, de **Fénelon** et de **Bossuet**, personnages éminemment représentatifs de la piété catholique officielle sous le grand roi, il faut lire, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 juillet 1915, l'étude de M. Paul Renaudin sur **une dame de Saint-Cyr, Madame de La Maisonfort.** En un style précieux, nuancé, tout imprégné des distinctions de la casuistique la plus raffinée, l'auteur s'efforce de justifier les trois coryphées du catholicisme intégral et triomphant d'avoir, sous prétexte de travailler à son salut, écrasé, anéanti, rendu profondément malheureuse cette aimable Madame de La Maisonfort.

Orpheline pauvre, mais de bonne maison, cette charmante jeune femme cultivée, pleine d'esprit et de cœur, désireuse de servir Dieu dans l'Église, — elle était chanoinesse de l'abbaye de Poussay en Lorraine, — mais sans abdiquer absolument sa personnalité, était adorée des pensionnaires de Saint-Cyr, dont l'éducation lui avait été confiée sur la recommandation de l'abbé Gobelin. Mme de Maintenon vit aussitôt le parti qu'elle pourrait tirer de ces dons exceptionnels et songeait même à lui céder la direction de son institution chérie. Mais voilà, il fallait préalablement courber, soumettre cet esprit, libre malgré tout, qui reculait devant les vœux, qui répugnait à ne pas comprendre, à supprimer sa volonté et sa raison. A force de conférences, de

confesseurs, de remontrances, on l'amène, malgré elle, à lui faire prendre le voile à trente ans, le 11 décembre 1690, à « se laisser conduire les yeux bandés », comme l'écrivait ingénument Mme de Maintenon. Et lorsque Mme de La Maisonfort se cabre, proteste qu'elle n'a pas la vocation, Fénelon, lui adresse ces lignes qui sont tout le catholicisme en raccourci : « *La vocation ne se manifeste pas moins par la décision d'autrui que par notre propre attrait. Quand Dieu ne donne rien au dedans pour attirer, il donne au dehors une autorité qui décide* ».

On croit rêver quand, après ces déclarations, on lit cette réflexion de l'auteur : « De si belles et de si fortes paroles auraient dû, semble-t-il, lui donner la paix. Il n'en fut rien cependant ». — Qui ne le comprendrait lorsqu'on voit l'évêque de Chartres, supérieur de Saint-Cyr, décider, le 12 février 1692, que la malheureuse novice ferait profession le 1er mars entre les mains de Fénelon qui l'amena, malgré de nouvelles protestations, à se résigner à faire des vœux solennels le 19 avril 1694. — Après une déclaration hypocrite « qu'on ne voulait contraindre personne », la petite communauté de Saint-Louis, à Saint-Cyr, avait, en effet, été érigée, le 1er décembre 1692, au grand émoi des pensionnaires, en monastère régulier de l'ordre de Saint-Augustin.

Que feront ces pauvres jeunes filles, si habilement « prises au piège » ? Elles se réfugieront dans le quiétisme de Mme Guyon qui avait pénétré dans la communauté, grâce à Mme de La Maisonfort, dont elle était la cousine germaine. Fénelon abandonne celle dont il s'était vainement efforcé de supprimer l'individualité et devient évêque de Cambrai. Tout en lui gardant son affection, Mme de La Maisonfort se met sous la direction de Bossuet. Mais celui-ci ne put, ou ne voulut pas, détourner le coup qui menaçait sa nouvelle brebis. Après avoir renoncé à l' « assujettir », Mme de Maintenon déclare carrément à Mme de La Maisonfort qu' « elle n'était pas née pour être religieuse, qu'elle aime trop la liberté » et la chasse de Saint-Cyr, sans même lui permettre de prendre congé de personne (10 mai 1697). Bossuet consent toutefois à la recevoir dans son diocèse et la fait conduire chez les Filles de la Visitation de Sainte-Marie à Meaux. Là encore, « elle se fit trop aimer ». Le 24 octobre 1701, Bossuet la transfère aux Ursulines. Elle finit par s'y jeter dans le Jansénisme et le successeur de Bossuet, le cardinal de Bissy, la contraint d'aller chez les Bernarnardines d'Argenteuil où l'on perd sa trace. Le biographe qu'a captivé cette longue lutte inégale conclut : « Trop de franchise dans le caractère, trop de délicatesse dans l'esprit lui nuisirent » et, en fin de compte, la rendirent « fort malheureuse ».

Ceux qui connaissent Mme de Maintenon, Fénelon et Bossuet ne s'étonneront pas de les voir torturer, par de douces con-

traintes, une femme qui ne demandait qu'à servir Dieu, mais qui était incapable de mentir et de manquer à sa propre dignité. Mais l'absolution que leur octroie un écrivain aussi averti que M. Renaudin est un signe des temps. Dans le monde pour lequel il écrit, il est entendu qu'en religion comme en d'autres domaines, il faut revenir à Louis XIV et que l'ennemi capital c'est *la liberté!*

Ajoutons toutefois que la transformation de Saint-Cyr en un couvent d'Augustines ne fut pas, au fond, l'œuvre de Mme de Maintenon, mais de l'évêque de Chartres Desmarets, qui la lui imposa. Je n'oublie pas que le *Bulletin* a publié, en 1900, une importante étude de notre collaborateur, M. O. Gelin, sur *Madame de Maintenon convertisseuse.* Il y établit qu'elle ne fut jamais huguenote et ne recula devant aucune violence pour obtenir des conversions. Il n'en est pas moins vrai que ses premières années d'enfance, celles dont l'empreinte est indélébile, elle les passa à Mursay, chez sa tante huguenote. Elle en garda, non seulement beaucoup d'attachement pour cette dernière, mais encore le respect des convictions sincères qu'elle avait sans doute partagées à cette époque, puisqu'on crut devoir raconter plus tard qu'on dut la reconvertir à la religion dans laquelle elle avait été baptisée. Lorsqu'on lit, par exemple le livre de Th. Lavallée sur *Madame de Maintenon et Saint-Cyr*, on a l'impression très nette que si ses directeurs lui en avaient laissé le choix, la marquise se serait prononcée de préférence pour la piété *sans contrainte*. La transformation des dames de Saint-Louis en religieuses ne fut d'ailleurs pas dirigée par elle, mais par la supérieure et deux religieuses du couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Chaillot qu'elle fit venir dans ce but. Ces religieuses n'étaient autres que les trois filles du fameux Benjamin Priolo ou plutôt Prioleau, fils apostat d'un pasteur saintongeais et d'Élisabeth Micheli qu'il avait épousée à Genève vers 1637, lorsqu'il s'y fit passer pour un gentilhomme catholique devenu huguenot (*Bull.* 1910, 189). (1)

N'est-ce pas une chose remarquable que la création et la transformation de Saint-Cyr soient dues à des descendantes de huguenots transformées à leur tour, grâce aux artifices et on peut dire à la pression cléricale qu'elles subirent d'autant plus volontiers que leur piété était plus sincère? Espérons qu'après avoir abdiqué leur libre arbitre entre les mains de leurs confesseurs, même

(1) D'après Th. Lavallée (*Madame de Maintenon et Saint-Cyr*, 136) et M. Renaudin, la supérieure s'appelait *Anne* Priolo; mais, dans sa Liste chronologique des supérieures, le même auteur (p. 408), l'appelle *Françoise Angélique.* Une troisième paraît être morte à Saint-Cyr; elle s'appelait *Marie-Magdeleine* et son cœur fut apporté à la Visitation de Chaillot, le 5 janvier 1695 (Voy. E. Réveillaud, *Benjamin Prioleau*, p. 80.)

contre leur sentiment, elles furent moins malheureuses que leur intéressante victime Mme de La Maisonfort.

Dans le *Bibliographe moderne* (1914, nos 1-3) M. Henri Stein a réussi à dévoiler l'anagramme d'un **poète français du XVIe siècle,** d'ailleurs à peu près ignoré, puisque le seul exemplaire connu de ses œuvres se trouve dans la bibliothèque James de Rothschild. En voici les titres :

CONFESSION || VRAYEMENT || CHRE || STIENNE, comprenant || sommairement tous || les principaux poincts et ar-||ticles de la Foy. En vers François, par I. Alphutic : de Merandonie en tomnois. S. l. 1561.

TRAICTÉ || du deces de || Nicolas Verius, en || son viuant lieute-||nant general au bail||liage de Prouins : Et de l'insolence || faite à son corps, par les habi-||tans d'icelle ville, à l'incita||tion et induction de || deux venerables || Docteurs y || denommez. || En vers françois. Par I. Alphutic, de Merando-||nie en tomnois. || Matthieu 7. a. I. S. l. n. d. — Il s'agit, dans ce second opuscule, de Nicolas Verjus, protestant dont le corps fut sorti de son cercueil et jeté à la voirie, vers 1561.

M. Stein démontre que Alphutic de Merandonie en tomnois doit se lire : **I. Chipault de Donnemarie en Montois,** petite localité de la Brie, près de Provins. Ce nom se trouve, en effet, dans cette région puisque Claude Haton cite un huguenot, Mathé Chipault, en 1557 et 1560. Le prénom du poète est peut être Isaac qui a été porté par d'autres Chipault, entre autres par un peintre qui fit baptiser à Charenton (1627-1632) une fille Madeleine et deux fils Daniel et Isaac (*France prot.*, 2e éd. IV, 331). Avant ces dates, en 1576, on trouve un émailleur, Jean Chipault, pensionné du roi, dont le fils figure avec la même qualité dans les comptes de 1599 à 1611. Suzanne Chipault, sans doute sa fille, épousa Claude Bertélemy, peintre et émailleur sur terre, établi à Fontainebleau et également protestant. Enfin, Benjamin Chipault, petit-fils de Jean, est aussi peintre en 1614 et habite également Fontainebleau (cf. *Bull.*, 1901, 549).

Une mention particulière est due à un article de M. Joseph Barrère, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, inséré dans la *Rev. d'Hist. littér. de la France*, avril-juin 1914. Il l'a intitulé **Observations sur quelques ouvrages politiques anonymes du XVIe siècle.** Il s'est appliqué, par une étude minutieuse de ces ouvrages, à découvrir les noms des auteurs qui les composèrent, soit dans des anagrammes, allusions ou expressions leur appartenant en propre, soit dans les souvenirs des contemporains. Les résultats auxquels il est parvenu peuvent être considérés comme définitifs, à moins que de nouveaux documents ne viennent les modifier.

Pour le premier traité, ainsi examiné, l'**Antimachiavel, 1576,**

la démonstration est facile, puisque, à une lettre près, le nom de l'auteur se trouve dans ces deux vers de la dernière poésie liminaire adressée au lecteur :

> Estre grave en ses mœurs, doux, affable, INNOCENT,
> GENTIL ET vigilant...

Le second traité, les **Vindiciae contra tyrannos**, a été, dans ces dernières années, attribué à Duplessis-Mornay sur la foi de la première édition de l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné, de propos de Daillé et de Mme Duplessis-Mornay. Or, M. Barrère fait remarquer que, dans la 2e édition de son *Histoire*, d'Aubigné a rectifié sa première assertion, en y ajoutant cette ligne : « *Depuis on a sceu qui en estoit le vrai autheur, sçavoir Hubert Languet* ». De plus, certains passages de la préface déclarant que le livre est l'œuvre de Brutus qui le soumit à son ami C. Superantius, lequel le publia, concordent avec ce que laisse entendre d'Aubigné et qui n'est pas contredit par les propos de Daillé et de la femme de Duplessis-Mornay, assavoir que ce dernier publia l'ouvrage. Peut-être aussi y a-t-il une allusion à Languet dans ces mots d'une des pièces liminaires, *Membra sed vi* LANGUENT.

Le troisième traité, les **Deux dialogues du nouveau langage françoys italianizé** est incontestablement de Henry Estienne puisqu'il y fait dériver Machiavel de Photin, idée qui lui appartient en propre et qu'il a reprise en 1590 dans un poème *Rex et Tyrannus*, que renferme son volume de la *Musa Monitrix*.

Enfin, le quatrième ouvrage examiné au même point de vue est le célèbre **Réveille-matin des Françoys**. — On sait qu'il y eut deux éditions, 1573 et 1574, de ces dialogues parus d'abord en latin puis en français, la première ne renfermant que le premier dialogue. L'auteur s'est révélé lui-même dans la deuxième édition de l'original latin où le deuxième dialogue se termine par une traduction d'un fragment de la *Servitude volontaire* de La Boétie. Dans ce fragment, le traducteur a rendu ces mots, « ce qui se fait en tous païs », par « *Quod autem quotidie factitari in* FRANCOGALLIA *nostra cernimus* ». Or, ce terme de *Francogallia* appartient exclusivement à François Hotman qui l'avait employé pour la première fois dans son fameux livre portant ce titre et paru en 1573. Comme il se retrouve également, à plusieurs reprises, dans la préface de cette *seconde* édition des *Dialogi* et dans le corps même de l'ouvrage, on est amené à conclure que Hotman seul a pu écrire et cette préface et l'ouvrage lui-même, dont le *Reveille-matin* est la traduction française. M. Barrère remarque d'ailleurs que déjà M. Sayous était arrivé à cette conclusion dans ses *Études littéraires*, en comparant les doctrines politiques du *Reveille-matin* avec celles du *Francogallia*.

Il faut féliciter M. Barrère de sa perspicacité et le remercier de sa très utile contribution à l'histoire des idées politiques issues de la tragédie de la Saint-Barthélemy.

N. Weiss.

Les Pourtalès (1)

L'histoire d'une famille présente toujours un intérêt très spécial : au lieu de nous raconter la vie des collectivités, elle nous parle des individus. Les biographies de l'histoire ne sont-elles pas ce qui nous paraît la plus attachante des lectures ?

Les origines de la famille de Pourtalès restent, pour les débuts — qui ne remontent cependant avec quelque certitude que jusqu''au xvi[e] siècle — assez obscures.

Dans le présent, la mort récente d'un représentant de ce nom huguenot vient de nous le rappeler à tous. Celle que tout Paris connaissait sous le nom de « la belle Madame de Pourtalès » a laissé derrière elle, suivant la tradition de leur race, une nombreuse lignée d'enfants et de petits-enfants, dignes de leurs ancêtres.

C'est à son fils aîné, le comte Jacques de Pourtalès que nous devons le beau volume du D[r] Malzac. Occupé du perfectionnement de l'arbre généalogique des Pourtalès, le comte Jacques demanda quelques renseignements au savant modeste, qui se repose de son labeur médical, en recherchant les souvenirs protestants des vieux Cévenols.

Connaissant, en enfant du pays, le Castanet des Perduts et La Salle, d'où sortirent et où se développèrent les divers rameaux de la branche principale des Pourtalès, le D[r] Malzac réunit pour M. de Pourtalès des documents fort intéressants, même pour ceux qui n'appartiennent pas à cette famille. Il suffit d'aimer notre histoire protestante, pour voir avec admiration cette famille nombreuse grandir au milieu d'obstacles autrement insurmontables que ceux qui nous entourent aujourd'hui. Ses membres réussirent, non seulement à devenir de plus en plus nombreux, mais en même temps à gravir toujours de nouveaux échelons sur l'échelle sociale. Grâce à quoi ? A un réel génie pour les affaires, sans doute : mais, plus encore, grâce à une honnêteté reconnue, aussi bien par les ennemis que par les amis. Ce qui les distingue aussi, c'est une union familiale complète, une soumission des enfants aux parents, qui est d'un bel exemple et fort nécessaire

(1) D[r] Louis Malzac, *Les Pourtalès : Histoire d'une famille huguenote des Cévennes*, 1500-1860, un vol. in-8° de x-242 pages, accompagnées de nombreuses illustrations hors texte, d'une carte des Cévennes et de plusieurs tableaux généalogiques, Paris, Hachette, 1914.

à rappeler aujourd'hui. Enfin, leur foi huguenote est persévérante et constituait certainement la moelle de leur caractère, et même ils la conservaient plus cachée que nous ne l'eussions parfois désiré. N'oublions pas toutefois que la critique est facile à ceux qui ignorent les persécutions.

Les figures principales du récit sont celles de Paul, 1628-1698, de Jean I, 1648-1715 et enfin celle de Jérémie, 1701-1784.

Paul vint s'établir à La Salle où il fonda une nombreuse famille, dont son fils aîné Jean continua à développer la prospérité. Pour lui, ce fut la douzaine complète d'enfants qui, sucessivement, vint embellir son foyer. Il fut puissamment aidé dans sa multiple tâche par sa femme Suzanne Molles, fille du pasteur Étienne Molles. Des actes, encore existants, nous prouvent que, malgré sa nombreuse famille, elle secondait son mari dans ses affaires. Elle put ainsi, devenue veuve, réaliser leur fortune et préparer peu à peu le départ pour l'étranger d'un certain nombre de ses enfants. Ensuite, elle-même alla rejoindre à Genève son second fils Louis et y mourut le 25 octobre 1737.

Son cinquième fils Jérémie débuta comme ses frères par aller faire le négoce à Lyon, d'où il était plus aisé de passer en Suisse. C'est à Neuchâtel qu'il se fixa définitivement, ainsi que l'indiquent les deux actes ci-dessous :

« Du 12 juin 1724.

« Pourtalès Jérémie, fils de feu Jean Pourtalès, en son vivant marchand, de la ville de la Salle en Languedoc.

« Le sieur Jacques Deluze demande la naturalisation pour son gendre, Jérémie Pourtalès, réfugié à Neuchâtel, mais établi présentement à Lyon. On lui accorde la naturalisation dans la condition de franc-habergeant, moyennant 20 écus blancs payables à la recette royale. — Manuel du Conseil d'État 68, p. 249.

« Lettres de permission de prendre bourgeoisie à Neuchâtel, en faveur de Jérémie Pourtalès, des 28 novembre et 12 décembre 1729, au prix de 300 l. faibles. — Actes de Chancellerie, 1724-41, p. 164 » (1).

Jérémie épousa dans cette ville Ester Marguerite De Luze et devint l'un des chefs de la maison de commerce Deluze Chaillet et Pourtalès. Il est l'ancêtre de toute la famille neuchâteloise qui porte son nom et dont les descendants représentent brillamment en France, en Allemagne, et jusqu'en Amérique la vieille famille huguenote (2).

Le Dr Malzac ne nous donne pas grands détails sur la Révo-

(1) Mme A. de Chambrier, *Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel*, p. 37.

(2) M. Malzac a laissé passer quelques fautes d'impression, telles que p. 21 Bezins pour Begnins; p. 65, Esprit Séquier pour Séguier; p. 80, Gibollet pour Tribollet.

cation à La Salle. La famille de Pourtalès n'eut, il est vrai, à cette époque-là, qu'un seul membre qui prit le chemin de l'exil ; c'est la fille aînée de Paul : Suzanne, veuve, sans enfant, de François Durant. « Elle est la seule de sa famille dont nous ne retrouvons pas le nom sur le registre des abjurations tenu par le prieur Carrier », p. 34. E. W.

CORRESPONDANCE

Le bicentenaire du premier synode du Désert, 21 août 1915.

La lettre suivante a été adressée aux présidents de nos organisations ecclésiastiques et reproduite dans nos journaux du mois d'août :

Paris, le 23 juillet 1915, *54, rue des Sts-Pères.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Le 21 août 1915, deux siècles se seront écoulés, depuis le jour où Antoine Court, dons une carrière abandonnée, près de Monoblet, en Languedoc, le 21 août 1715, convoquait et présidait le premier Synode du Désert. Une aussi grande date dans l'histoire de nos Eglises protestantes de France ne saurait, malgré les tragiques événements de ce temps, passer sans que son souvenir soit évoqué dans les sentiments d'une profonde reconnaissance et d'une juste admiration pour ceux qui avec une foi invincible préparèrent la restauration du protestantisme français.

A l'heure même où Louis XIV se félicitait publiquement d'avoir aboli à jamais tout exercice de la religion prétendue réformée, les prédicants du Désert, unis à quelques fidèles, reprenaient la glorieuse tradition de nos Synodes, convaincus que le régime d'ordre et de liberté assurerait la victoire de la liberté de conscience.

A revivre dans ce grand passé, nous y trouverons des exemples de courage et des leçons de fidélité, dignes des jours d'héroïsme et de souffrance que nous devons vivre pour libérer la patrie de l'invasion étrangère.

Il nous a semblé que nous pouvions vous prier, Monsieur le Président, ainsi que vos honorables collègues d'inviter nos Eglises à commémorer, le dimanche 22 août, l'anniversaire deux fois séculaire de la réunion du premier Synode du Désert. S'il est un texte des livres saints qui puisse s'appliquer avec puissance au souvenir d'un tel événement, n'est-ce pas celui de l'épître aux Hébreux : Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la Parole. Sa méditation évoquerait le souvenir d'Antoine Court dont la vie ne fut qu'un dévouement sans réserve à la cause de l'Évangile et de la liberté. Vous penserez comme nous que notre devoir est de conserver précieusement les traditions de notre grand passé et de rappeler le cri de détresse des Églises du Désert : « Sauve-nous, Seigneur, nous périssons », mais aussi leur foi inébranlable : « Sous la croix, le triomphe ».

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments aussi fraternels que distingués.

N. WEISS, *secrétaire,* Frank PUAUX, *président.*

Le Gérant : FISCHBACHER.

RÉDACTION ET ABONNEMENTS

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), qui rendra compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse, Un seul exemplaire donne droit à une annonce sur cette couverture.

Le *Bulletin* paraît tous les deux mois, en cahiers in-8° de 96 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année. Tous les abonnements datent du 1er Janvier et doivent être soldés à cette époque.

Prix de l'abonnement : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine; — 12 fr. 50 pour l'étranger; — 6 fr. pour les pasteurs, instituteurs, etc., de France et des colonies françaises; 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente, 2 fr. et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-carte au nom de M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, 33, à Paris, ou de M. N. Weiss, secrétaire-trésorier, 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIIe), auquel doivent aussi être adressés les dons et collectes.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances : *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

PUBLICATIONS RÉCENTES DÉPOSÉES A LA BIBLIOTHÈQUE

Mlle Jeanne Duportal. — **Contribution au catalogue général des Livres et figures du XVIIe siècle** (1601-1633). Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres. Un vol. de xviii-238 p. in-8°, index, Paris, Champion, 1914.

Arturo Pascal. — **Antonio Caracciolo, vescovo di Troyes**. Une brochure de 40 p. sur deux colonnes in-4°. Extrait de la Revue *Bilychnis*, Roma, 1914-1915.

Joseph Prost. — **Le cartésianisme à Saumur. Louis de la Forge**. Une brochure de 18 p. in-8° extraites de la *Revue de l'Anjou*, Angers, Germain et Grassin, 1904.

Célestin Port. — **Notes complémentaires sur les artistes angevins**, peintres, sculpteurs, maîtres d'œuvre, architectes, graveurs, musiciens, d'après les archives angevines. Une brochure de 52 p. in-8°, extraite de la *Revue de l'Anjou*, Angers, G. Grassin, 1915.

Albert Atger. — **Rolland**, *poème dramatique en cinq actes*. Un vol. de 142 p. in-8°, Nîmes, Lavagne; Paris, Librairie protestante, 33, rue des Saints-Pères, 1915.

F. J. Krop, herv. pred. te Rotterdam. — **Met H. M. Koningin Wilhelmina voor het standbeeld van admiral de Coligny**. Un volume de 200-viii p. petit in-8°, orné de nombreuses illustrations, Rotterdam, D. van Syn & Zonen, 5e édition (1915).

William Henry Hudson. — **The story of the Renaissance**. Un volume de viii-268 p. in-8°, accompagné de 8 gravures hors texte et d'un index, Cassel et Co, London, New-York, Toronto et Melbourne, 1914.

PARIS. — TYP. PH. RENOUARD, 19, RUE DES SAINTS-PÈRES.